



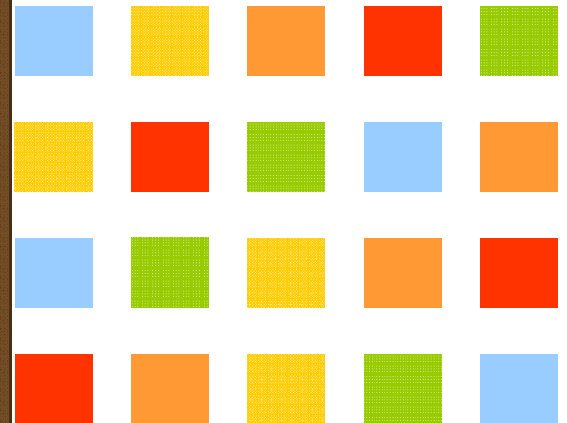
La culture,
toute une école !

Évaluation du programme

LA CULTURE À L'ÉCOLE



RAPPORT



Évaluation du programme

*LA CULTURE
À L'ÉCOLE*

Recherche et rédaction **Évelyne Brochu**
Marie Giroux
Sandrine Wettach (collaboration)

Coordination **Myriam Côté, conseillère en évaluation de programmes**

Membres du comité d'évaluation

REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
Diane Charest (coprésidente)
Georges Bouchard
Charles Robitaille

REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE
Jacques Laflamme (coprésident)
Denis Casault
Myriam Côté
Lynda Fortin
Gilbert Lepage

REPRÉSENTANT DES DEUX MINISTÈRES
Sébastien Boulanger

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
Direction de la recherche et de l'évaluation de programmes
225, Grande Allée Est, bloc C, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Tél. : 418 380-2362, poste 6362

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Direction de la recherche, des statistiques et de l'information
1035, rue De La Chevrotière, 26^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : 418 643-3863

Date **26 novembre 2007**

ISBN-978-2-550-53461-7 (version imprimée)
ISBN-978-2-550-53462-4 (version PDF)
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales Canada, 2008
© Gouvernement du Québec

SOMMAIRE

Le programme *La culture à l'école* est destiné aux enfants de l'éducation préscolaire et aux élèves du primaire et du secondaire. En 2004-2005, il a été offert aux écoles du réseau d'enseignement public, et en 2005-2006, à celles des réseaux public et privé. Il est financé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Pour réaliser un projet d'activités culturelles, les écoles doivent faire appel à une ressource culturelle professionnelle inscrite au *Répertoire de ressources culture-éducation*.

La description quantitative du programme

	2004-2005	2005-2006
<i>Nombre de participations des élèves à un projet¹</i>	406 327	290 195
<i>Taux de participation des élèves du Québec²</i>	41 % de l'effectif scolaire du réseau public	29 % de l'effectif scolaire du réseau public et 8 % de celui du réseau privé
<i>Nombre de projets réalisés</i>	Données incomplètes	3100
<i>Financement des projets</i>	2 300 000 \$ de subventions pour des projets à caractère culturel	2 400 000 \$ de subventions pour des projets à caractère culturel, incluant 100 000 \$ pour le réseau privé
<i>Contribution des ministères</i>	MCCCF : 1 205 000 \$ (incluant 205 000 \$ versés à l'UNEQ ³) MELS : 1 300 000 \$	MCCCF : 1 205 000 \$ (incluant 205 000 \$ versés à l'UNEQ) MELS : 1 400 000 \$

- La subvention gouvernementale a couvert 54 % du coût total des projets du réseau public en 2004-2005 et 62 % en 2005-2006.
- Le *Répertoire de ressources culture-éducation* comprend 1573 ressources culturelles, dont 33 % sont des artistes, 14 % des écrivains, 51 % des organismes culturels régionaux et 2 % des organismes culturels nationaux.
- Le boycott des activités culturelles dans le milieu scolaire en 2005-2006 semble avoir eu un effet important sur la participation des élèves au programme dans l'ensemble du Québec. Certaines régions ont été particulièrement touchées, alors que d'autres n'en ont pas senti les effets.

¹ L'expression « participations des élèves » est utilisée plutôt que celle d'« élèves participants » parce qu'un élève peut avoir participé à plus d'un projet et, ainsi, avoir été comptabilisé plus d'une fois.

² Le taux de participation est le nombre de participations par rapport au nombre total d'élèves.

³ Ce montant est consacré à l'envoi de livres dans les écoles et à la sélection des écrivains inscrits au *Répertoire de ressources culture-éducation*.

- En 2005-2006, plus des deux tiers des projets réalisés dans le réseau public sont des activités qui se sont déroulées à l'école. Les autres projets, qui consistaient en des sorties dans des lieux culturels, sont moins nombreux. Également dans le réseau public, les enfants de l'éducation préscolaire et les élèves du primaire ont été davantage touchés que ceux du secondaire, les taux de participation étant respectivement de 36 % versus 19 %.

La gestion du programme

- Le programme *La culture à l'école* est géré conjointement par le MCCCCF et le MELS. Au niveau central, quatre coordonnateurs – deux relevant du MCCCCF, un du MELS et un des deux ministères – voient au respect de ses orientations et à sa mise en œuvre. Selon ces coordonnateurs, la cogestion du programme en constitue un élément très positif.
- Le MELS a la responsabilité de la gestion de l'enveloppe budgétaire du programme. Le MCCCCF est responsable de la constitution et de la mise à jour du *Répertoire de ressources culture-éducation*, qui regroupe des artistes, des écrivains, des organismes culturels régionaux et des organismes culturels nationaux.
- Au niveau régional, il y a douze comités régionaux de gestion qui sont formés de représentants des deux ministères, auxquels se joignent, selon les comités, des représentants des commissions scolaires, des milieux culturels et municipaux ainsi que des écoles privées.
- Les agents régionaux des deux ministères se chargent de la transmission des informations sur le programme aux commissions scolaires, aux écoles privées et au milieu culturel. Ils assurent aussi la sélection des projets, l'octroi des subventions à partir de l'enveloppe budgétaire qui leur a été attribuée par l'instance centrale et la synthèse des rapports de reddition de comptes qu'ils reçoivent des commissions scolaires et des écoles privées.

L'inscription et la réinscription au *Répertoire de ressources culture-éducation*

- Il existe un processus rigoureux pour juger les candidatures des artistes et des écrivains souhaitant être inscrits au Répertoire. Au moment de rédiger le rapport d'évaluation, il n'existait pas de processus formel de sélection des organismes culturels.
- Le processus de sélection des artistes et des écrivains ainsi que les outils utilisés sont jugés satisfaisants dans l'ensemble.
- La grande majorité des personnes consultées sont d'accord avec le principe de l'alternance d'une année à l'autre entre l'inscription et la réinscription des ressources.

La réalisation des projets

- Les projets d'activités culturelles sont déposés par les écoles à leur commission scolaire. Les directions d'école jouent un rôle majeur pour informer leur personnel de l'existence du programme *La culture à l'école* et susciter la participation au programme.

- Une prise en charge collective de l'élaboration d'un projet est un atout important pour réaliser cette opération, qui est considérée comme très exigeante lorsqu'elle est faite par une seule personne.
- Bien des projets, quoique rattachés à une discipline du domaine des langues ou des arts dans la plupart des cas, font appel à des éléments de plusieurs disciplines et à des composantes des compétences transversales.
- Les applications pédagogiques d'un projet sont présentes dans ses trois phases : la préparation des élèves, la réalisation du projet et son réinvestissement par la suite. Celui-ci prend diverses formes selon la nature du projet et son rattachement à l'une ou l'autre des disciplines.
- Les ressources culturelles participent à l'élaboration des projets en échangeant avec le personnel enseignant. Lors de la réalisation d'un projet, elles considèrent généralement que les élèves sont bien préparés.
- Les organismes culturels (soit les gestionnaires des lieux culturels) sont plutôt d'avis que le programme ne favorise pas la fréquentation des lieux culturels, ce qu'ils considèrent comme une lacune dans la formation culturelle des jeunes. Ils souhaitent que la mesure de soutien aux sorties culturelles, mise en place par le MCCCFC en 2005-2006 et reconduite en 2006-2007, devienne récurrente.

L'appréciation globale du programme

- La principale force du programme réside dans ses objectifs. Il favorise la formation des jeunes sur le plan culturel et les éveille au processus de création qui peut être intégré à leurs apprentissages. Il permet à des jeunes, qui ont peu d'occasions de fréquenter des milieux culturels ou de réaliser des activités culturelles, d'en faire l'expérience. Il permet aussi de valoriser les arts dans les écoles.
- Pour les ressources culturelles professionnelles, le programme est une occasion particulièrement stimulante d'exercer leur métier et de le faire connaître aux jeunes et au personnel scolaire.
- Le personnel scolaire se dit très satisfait du programme, tant pour ses apports à la formation des élèves que pour les bénéfices qu'il en retire lui-même sur le plan de l'acquisition de connaissances sur des métiers culturels, de l'essai d'approches pédagogiques nouvelles et de l'expérimentation de décloisonnement des matières.
- Les faiblesses du programme concernent l'accès limité des élèves aux lieux culturels, le peu de projets au secondaire comparativement à l'éducation préscolaire et au primaire, et certains aspects de sa mise en œuvre : l'information pour qu'il soit mieux connu, l'accès aux documents et formulaires pour élaborer un projet et, pour certains, la qualité pédagogique qui pourrait être plus développée, notamment dans la phase de réinvestissement.
- Plusieurs des faiblesses de la mise en œuvre du programme qui ont été relevées lors des entrevues d'évaluation sont en voie d'être corrigées.

Table des matières

SOMMAIRE.....	5
Tableaux	13
Graphiques	10
INTRODUCTION.....	17
1 LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION	19
1.1 Le programme <i>La culture à l'école</i>	19
1.2 Les questions et les objectifs d'évaluation	21
LA DESCRIPTION QUANTITATIVE	
2 LA DESCRIPTION QUANTITATIVE DU PROGRAMME <i>LA CULTURE À L'ÉCOLE</i>	25
2.1 La présentation de la description quantitative	25
2.1.1 La source des données.....	25
2.1.2 Les limites des données.....	25
2.1.3 La présentation des données.....	26
2.1.4 Le calcul d'un taux de participation au programme <i>La culture à l'école</i>	26
2.2 La description quantitative de l'année 2004-2005	26
2.2.1 Les projets et les participations des élèves.....	26
2.2.2 Le financement des projets.....	27
2.3 La description quantitative de l'année 2005-2006	28
2.3.1 La description pour l'ensemble du Québec.....	29
2.3.2 La description régionale de l'application du programme.....	30
2.4 La description de la participation des ressources culturelles.....	37
3 LA DESCRIPTION QUANTITATIVE DU <i>RÉPERTOIRE DE RESSOURCES CULTURE-ÉDUCATION</i> . 41	
LA DESCRIPTION QUALITATIVE	
4 L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DONNÉES	51

5	LA DESCRIPTION DES PROCESSUS DE GESTION DU PROGRAMME <i>LA CULTURE À L'ÉCOLE</i> ..	53
5.1	La gestion du programme	53
5.2	Les rôles et les fonctions des acteurs de la gestion du programme	54
5.2.1	Les directions centrales	54
5.2.2	Les directions régionales	55
5.2.3	Les comités régionaux de gestion (CRG)	56
5.3	La transmission de l'information	57
5.4	La sélection des projets.....	58
5.4.1	La préparation et le dépôt des demandes d'aide financière pour les projets.....	58
5.4.2	La vérification de l'admissibilité et la sélection des projets	59
5.4.3	Les écoles privées	61
5.4.4	L'établissement du montant de l'aide financière	62
5.4.5	La reddition de comptes.....	62
6	LA DESCRIPTION DES PROCESSUS D'INSCRIPTION ET DE RÉINSCRIPTION AU <i>RÉPERTOIRE DE RESSOURCES CULTURE-ÉDUCATION</i>	65
6.1	L'inscription et la réinscription des artistes	65
6.1.1	L'inscription des artistes.....	65
6.1.2	La réinscription des artistes	69
6.2	L'inscription et la réinscription des écrivains.....	70
6.2.1	L'inscription des écrivains	70
6.2.2	La réinscription des écrivains.....	73
6.3	Les opinions concernant à la fois l'inscription et la réinscription des artistes et des écrivains.	74
6.3.1	Les outils, les conditions et les critères.....	74
6.3.2	Le processus de sélection des artistes et des écrivains	74
6.3.3	L'alternance inscription/réinscription	75
6.4	L'inscription des organismes culturels.....	75
7	LA RÉALISATION DES PROJETS SUBVENTIONNÉS	79
7.1	Le point de vue du milieu scolaire	79
7.1.1	La connaissance du programme.....	80
7.1.2	Les éléments de structure et les moyens qui soutiennent les projets	80
7.1.3	Les caractéristiques des projets.....	81
7.1.4	Les applications pédagogiques des projets	83
7.1.5	La satisfaction du milieu scolaire et les suggestions d'amélioration	84
7.2	Le point de vue des ressources inscrites au Répertoire	85
7.2.1	L'organisation des projets	86
7.2.2	Les trois phases des projets	87
7.2.3	Le matériel d'accompagnement.....	88
7.2.4	La satisfaction des ressources inscrites au Répertoire et les suggestions d'amélioration.....	88

8	LES OPINIONS EXPRIMÉES PAR LES ASSOCIATIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES.....	91
8.1	Les associations éducatives.....	91
8.1.1	La connaissance du programme.....	91
8.1.2	La parenté des objectifs du programme avec ceux des associations.....	92
8.1.3	Les liens du programme avec le Programme de formation de l'école québécoise.....	92
8.1.4	Les liens entre l'organisation du programme et l'atteinte de ses objectifs.....	93
8.1.5	L'utilisation du Répertoire.....	93
8.1.6	La satisfaction des représentants des associations éducatives et les suggestions d'amélioration.....	93
8.2	Les associations culturelles.....	94
8.2.1	La connaissance du programme.....	94
8.2.2	La parenté des objectifs du programme avec ceux des associations.....	95
8.2.3	Les liens entre l'organisation du programme et l'atteinte de ses objectifs.....	95
8.2.4	L'utilisation du Répertoire.....	96
8.2.5	La réalisation des projets.....	96
8.2.6	La satisfaction des représentants des associations culturelles et les suggestions d'amélioration.....	97
	CONCLUSION.....	99
	BIBLIOGRAPHIE.....	101
	ANNEXE : La présentation des associations éducatives et culturelles consultées.....	103

Tableaux

Tableau 1	Modèle logique du programme <i>La culture à l'école</i>	20
Tableau 2	Projets réalisés et participations des élèves par région administrative en 2004-2005	27
Tableau 3	Effectif scolaire québécois et participation des élèves par ordre d'enseignement dans le réseau public en 2004-2005.....	27
Tableau 4	Coût total des projets et subvention gouvernementale par région administrative en 2004-2005...	28
Tableau 5	Effectif scolaire et participations des élèves par ordre d'enseignement dans le réseau public en 2005-2006	29
Tableau 6	Effectif scolaire et participations des élèves par ordre d'enseignement dans le réseau privé en 2005-2006	29
Tableau 7	Répartition des projets réalisés selon le type et l'ordre d'enseignement, par région administrative, en 2005-2006	30
Tableau 8	Répartition des participations des élèves selon le type de projets et l'ordre d'enseignement, par région administrative, en 2005-2006	32
Tableau 9	Répartition des participations des élèves selon l'ordre d'enseignement et le type de projets, par région administrative, en 2005-2006	33
Tableau 10	Coût total des projets et subvention gouvernementale, par région administrative, en 2005-2006.	34
Tableau 11	Fluctuations (en pourcentage) des participations de 2004-2005 à 2005-2006, par région administrative	35
Tableau 12	Données sur une base unitaire des éléments du programme dans le réseau public, par région administrative, en 2005-2006	36
Tableau 13	Éléments de comparaison entre deux régions en 2005-2006.....	37
Tableau 14	Participations et répartition des ressources culturelles selon les trois catégories de ressources, par région administrative, en 2004-2005 et 2005-2006	38
Tableau 15	Distribution des 217 écrivains et <i>writers</i> selon les genres littéraires.....	43
Tableau 16	Répartition des organismes culturels régionaux selon les régions et les catégories	45
Tableau 17	Synthèse de l'organisation des consultations.....	51
Tableau 18	Rôles et responsabilités des quatre coordonnateurs du programme <i>La culture à l'école</i>	54
Tableau 19	Provenance des membres des douze comités régionaux de gestion (CRG).....	57
Tableau 20	Synthèse des commentaires à l'égard des difficultés relatives à la transmission de l'information.	58
Tableau 21	Synthèse des commentaires à l'égard des difficultés relatives à la préparation et au dépôt des demandes d'aide financière pour les projets.....	59
Tableau 22	Critères utilisés pour la sélection des projets.....	60
Tableau 23	Synthèse des commentaires à l'égard des difficultés relatives à la vérification de l'admissibilité et à la sélection des projets	61
Tableau 24	Synthèse des commentaires à l'égard des difficultés relatives à l'établissement du montant de l'aide financière.....	62
Tableau 25	Synthèse des commentaires à l'égard des difficultés relatives à la reddition de comptes	62
Tableau 26	Processus d'inscription des artistes au Répertoire	69
Tableau 27	Processus de réinscription des artistes au Répertoire.....	70
Tableau 28	Processus d'inscription des écrivains au Répertoire	73
Tableau 29	Processus de réinscription des écrivains au Répertoire	74
Tableau 30	Processus d'inscription des organismes culturels régionaux au Répertoire	76
Tableau 31	Répartition des écoles ayant participé aux groupes de discussion.....	79
Tableau 32	Synthèse des difficultés et suggestions émises lors des groupes de discussion.....	85

Graphiques

Graphique 1	Distribution des ressources inscrites au Répertoire.....	41
Graphique 2	Répartition des 520 artistes et <i>artists</i>	41
Graphique 3	Répartition des 217 écrivains et <i>writers</i>	42
Graphique 4	Distribution des 520 artistes et <i>artists</i> selon les disciplines	42
Graphique 5	Distribution des artistes (et <i>artists</i>), écrivains (et <i>writers</i>) et organismes culturels régionaux inscrits au Répertoire dans chaque région	44
Graphique 6	Résultat du dernier processus d'inscription des artistes au Répertoire	46
Graphique 7	Résultat du dernier processus d'inscription des écrivains au Répertoire.....	46

INTRODUCTION

En novembre 2006, la Direction générale de la formation des jeunes (DGFJ) du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)⁴ et la Direction de la diffusion, de la formation artistique et des programmes jeunesse (DDFAPJ) du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF)⁵ sollicitaient les services de leur direction respective d'évaluation, soit la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information (DRSI) au MELS et la Direction de la planification stratégique et de l'évaluation de programmes (DPSEP) au MCCCF, pour évaluer le programme *La culture à l'école*. En effet, il était convenu qu'au terme de l'entente triennale qui avait donné vie au programme, une évaluation des résultats serait réalisée. C'est pourquoi les autorités des deux ministères ont souhaité dresser un bilan des résultats obtenus à court terme afin de porter un regard sur l'application du programme, son processus de gestion (incluant son application pédagogique) et les processus d'inscription et de réinscription au *Répertoire de ressources culture-éducation*.

La présente évaluation se veut formative, en ce sens qu'elle vise à produire de l'information qui éclairera les autorités sur les corrections jugées nécessaires pour améliorer le programme.

Ce rapport présente la description quantitative de l'application du programme au cours des deux premières années, puisque les données de la troisième année n'étaient pas disponibles au moment de réaliser l'évaluation. Il en fait également une description qualitative, laquelle résulte de consultations réalisées au printemps 2007 auprès de ses principaux acteurs.

⁴ Depuis 2006, le mandat du Ministère comprend l'éducation, le loisir et le sport. C'est pourquoi le MELS sera l'acronyme utilisé à l'intérieur du présent document, peu importe s'il fait référence à une action du Ministère avant ou après cette date.

⁵ Depuis le 18 avril 2007, le mandat du Ministère comprend la culture, les communications et la condition féminine. C'est pourquoi le MCCCF sera l'acronyme utilisé à l'intérieur du présent document, peu importe s'il fait référence à une action du Ministère avant ou après cette date.

1 LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

1.1 LE PROGRAMME *LA CULTURE À L'ÉCOLE*

Le partenariat entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) s'est renforcé en 1997 avec la signature du protocole d'entente culture-éducation. En 2000, ils signaient conjointement la Déclaration pour les jeunes, l'école et la culture, réaffirmant l'importance de l'école comme lieu de culture.

Le programme *La culture à l'école*, créé en 2004-2005, est une fusion du programme *Rencontres culture-éducation* du MCCCF (créé en 1999) et de la mesure de soutien à l'intégration de la dimension culturelle à l'école du MELS (créée en 2000). Le nouveau programme a été mis en œuvre par les deux ministères afin d'encourager la mise sur pied d'activités à caractère culturel par le personnel enseignant, les artistes, les écrivains et les organismes culturels professionnels. Dans l'esprit du renouveau pédagogique, cette entente se situe dans l'orientation du Programme de formation de l'école québécoise, qui vise la réalisation d'apprentissages actuels et culturellement ancrés.

*L'école est un lieu de culture et, réciproquement, la culture est une source de savoirs et d'apprentissages*⁶. L'accent est mis sur l'intégration de l'aspect culturel dans toutes les disciplines et le rôle de l'enseignant ou de l'enseignante y est défini comme celui d'un « passeur culturel ».

L'entente prévoyait un financement total de 7 715 000 \$, échelonné sur trois ans. La contribution du MELS est de 1,3 M\$ pour la première année (2004-2005) et de 1,4 M\$ pour chacune de deux années scolaires suivantes. Celle du MCCCF est de 1 205 000 M\$ pour chacune des trois années, ce qui inclut un octroi de 205 000 \$ à l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ) pour qu'avant la venue d'un écrivain invité, elle achemine ses livres dans les écoles, et qu'elle réalise la sélection des écrivains pour le *Répertoire de ressources culture-éducation* (ci-après : le Répertoire). Au total, le MELS aura financé 4,1 M\$, et le MCCCF, 3 615 000 \$. Les subventions accordées directement aux projets d'activités à caractère culturel des écoles auront été de 7,1 M\$ pour les trois années.

Le MELS a la responsabilité de la gestion de l'enveloppe budgétaire du programme. En contrepartie, le MCCCF assume la mise à jour du Répertoire et les coûts qui y sont associés.

Le modèle logique du programme qui synthétise les principales informations le concernant est présenté au tableau 1.

⁶ QUÉBEC, MCCCF et MELS, *Programme La culture à l'école 2006-2007 : description du programme et modalités relatives à la présentation de projets d'activités*, 2006, [En ligne], [<http://www.mcccf.gouv.qc.ca>], p. 4.

Tableau 1 Modèle logique du programme *La culture à l'école*

Raison d'être du programme	<p>Le programme <i>La culture à l'école</i> est la fusion du programme <i>Rencontres Culture-éducation</i> du MCCCFC et de la mesure de soutien à l'intégration de la dimension culturelle à l'école du MELS.</p> <p>Il encourage la réalisation de projets artistiques et culturels en milieu scolaire, en collaboration avec différents partenaires, conformément à la réforme de l'enseignement au primaire et au secondaire.</p> <p>Son objet est de réaffirmer et de valoriser les liens entre l'éducation et la culture afin de rehausser le niveau culturel des programmes d'études et, ainsi, de former des citoyens actifs sur le plan culturel au Québec.</p>	
Objectifs	<p>Former des citoyens actifs sur le plan culturel en multipliant les expériences vécues par les élèves, grâce à la collaboration entre, d'une part, le personnel enseignant et, d'autre part, les artistes, les écrivains et les organismes culturels professionnels inscrits au Répertoire de ressources culture-éducation.</p> <p>Plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la prise en compte de la dimension culturelle dans la vie de la classe et de l'école – grâce au travail concerté d'enseignantes et d'enseignants –, et ce, en conformité avec le Programme de formation de l'école québécoise. - Fournir aux élèves de multiples occasions de vivre des expériences culturelles qui ont une incidence sur leurs apprentissages et qui leur permettent de développer, dans l'action, leur ouverture et leur curiosité ainsi que leur sens critique et esthétique. - Développer chez les élèves le goût et l'habitude de fréquenter des lieux culturels professionnels. - Favoriser davantage la concertation entre les divers acteurs des milieux scolaire, culturel et municipal, tout en tenant compte de la diversité des réalités régionales. - Valoriser et promouvoir les professions rattachées aux domaines des arts et de la culture. 	
Nature de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Financement du gouvernement du Québec consenti par l'intermédiaire du MELS et du MCCCFC - Réalisation de projets d'activités à caractère culturel au sein des établissements scolaires qui dispensent l'éducation préscolaire, le primaire et le secondaire ou lors de sorties - Aide financière pour les dépenses liées aux projets d'activités 	
Intrants	<p>Financement total de 7 715 000 \$ pour la période 2004-2007 (3 ans) :</p> <p style="padding-left: 40px;">3 615 000 \$ provenant du MCCCFC (dont 205 000 \$ versés à l'UNEQ chaque année);</p> <p style="padding-left: 40px;">4 100 000 \$ provenant du MELS.</p>	
Activités de mise en œuvre	Activités reliées à la promotion et au partenariat	Activités reliées aux apprentissages
	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination nationale et régionale - Répertoire de ressources - Formation - Maillage entre les différents acteurs du milieu - Documents d'information et formulaires - Soutien financier 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de projets culturels en milieu scolaire - Activités culturelles et artistiques intégrées au Programme de formation de l'école québécoise - Sorties dans les lieux culturels professionnels - Ateliers avec des artistes et des écrivains
Extrants	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'activités à caractère culturel à l'école - Nombre de sorties dans des lieux culturels professionnels - Aide financière et dépenses liées aux fins de la réalisation des projets d'activités - Nombre de participations des élèves à des activités - Nombre de partenaires culturels inscrits au <i>Répertoire de ressources culture-éducation</i> - Nombre de participations des ressources culturelles à des activités 	
Effets	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre d'élèves participant à des activités culturelles - Valorisation et promotion des professions rattachées aux domaines des arts et de la culture 	

1.2 LES QUESTIONS ET LES OBJECTIFS D'ÉVALUATION

Les questions suivantes ont été formulées pour évaluer l'ensemble de la démarche :

- Quels sont les résultats obtenus à court terme ?
- Quels sont les différents processus de gestion du programme *La culture à l'école* et du *Répertoire de ressources culture-éducation* ? Quelles sont les différences entre les régions ? Comment peut-on expliquer les variations observées dans les processus de gestion du programme et du *Répertoire de ressources culture-éducation* ?
- Comment les trois phases prévues dans les projets sont-elles prises en considération sur le terrain ?

Ces questions amènent à considérer la démarche comme une évaluation de la mise en œuvre du programme *La culture à l'école*. Il s'agit d'une évaluation formative qui contribuera à l'améliorer. Pour ce faire, cinq objectifs ont été retenus, le premier concernant des analyses quantitatives, et les quatre autres, une analyse qualitative.

- Faire la description quantitative des résultats obtenus au cours des deux premières années de mise en œuvre du programme *La culture à l'école*.
- Décrire le processus de gestion du programme *La culture à l'école* et les processus d'inscription et de réinscription au *Répertoire de ressources culture-éducation*.
- Fournir des indications relatives à la satisfaction des différents partenaires.
- Décrire la mise en application des trois phases (préparation, réalisation, réinvestissement) prévues dans les projets subventionnés.
- Dégager des recommandations pour améliorer le programme *La culture à l'école*.

LA DESCRIPTION QUANTITATIVE

2 LA DESCRIPTION QUANTITATIVE DU PROGRAMME LA CULTURE À L'ÉCOLE

2.1 LA PRÉSENTATION DE LA DESCRIPTION QUANTITATIVE

2.1.1 La source des données

La description quantitative des deux premières années du programme, soit les années scolaires 2004-2005 et 2005-2006, donne un aperçu de son application dans les écoles primaires et secondaires du Québec. Comme l'année 2004-2005 a été celle de l'implantation du programme, les informations tirées du bilan qui en a été fait ont été utilisées pour en améliorer la gestion et la reddition de comptes dès l'année suivante.

Les données utilisées pour faire la description quantitative des projets viennent des deux bilans annuels produits par le MCCCFC et le MELS⁷. La procédure pour recueillir les informations était la suivante : les écoles qui ont bénéficié d'une aide financière ont fait parvenir un rapport synthèse de l'utilisation de cette aide à leur commission scolaire; elles ont aussi fourni des données concernant les projets eux-mêmes, les participations des élèves et des ressources culturelles; les commissions scolaires ont fait la synthèse des informations reçues de leurs écoles et l'ont transmise à leur direction régionale, qui a fait le bilan de la région et l'a envoyé aux directions centrales.

2.1.2 Les limites des données

En 2004-2005, les formulaires n'ont pas été remplis de façon uniforme dans les écoles et les commissions scolaires. Dans les rapports de seize commissions scolaires, le nombre de projets n'a pas été indiqué. De plus, les données de la région de Montréal concernant la répartition des élèves selon l'ordre d'enseignement et le nombre d'artistes, d'écrivains et d'organismes culturels sont manquantes. Dans la mesure où une part importante des élèves du Québec vient de cette région, les données globales sont peu éloquentes.

En 2005-2006, des ajustements ont été apportés aux outils périphériques, formulaires, guides, rapports et site Web. Des informations sur le type de projets, l'ordre d'enseignement visé et les diverses sources de financement ont été recueillies. Il est aussi important de noter qu'au cours de l'année scolaire 2005-2006 il y a eu un boycott des activités culturelles par du personnel enseignant, ce qui a pu compromettre la réalisation de projets. Pour toutes ces raisons, il n'est pas possible de comparer systématiquement les deux années d'application du programme.

Concernant les participations des élèves, il faut savoir qu'un élève a pu participer à plusieurs projets et, en conséquence, avoir été compté plus d'une fois. C'est pourquoi nous parlons de participations des élèves aux activités, plutôt que d'élèves participants.

Concernant la participation des ressources culturelles aux projets d'activités culturelles, nous avons constaté que les informations ne sont pas colligées de la même façon partout. Il semble que dans certains rapports de reddition de comptes, lorsqu'une ressource a participé à plus d'un projet, elle n'est comptée qu'une fois, alors que dans d'autres, elle est comptée à chaque projet. Nous parlerons tout de même, dans le présent chapitre, de participations des ressources culturelles, tout en sachant que cette expression ne recouvre pas toute la réalité.

⁷ QUÉBEC, MCCCFC et MEQ, *La culture à l'école : programme conjoint du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de l'Éducation, Rapport d'étape : première année d'implantation du programme (2004-2005)* La culture à l'école, 24 mai 2006.

⁷ QUÉBEC, MCCCFC et MELS, *Programme La culture à l'école : bilan 2005-2006*, mars 2007.

2.1.3 La présentation des données

Les informations sur l'ensemble du Québec et les treize regroupements des régions administratives⁸ sont présentées séparément pour chacune des années 2004-2005 et 2005-2006. Elles portent sur les projets, les participations des élèves et le financement. Celles concernant les ressources culturelles sont présentées ensemble pour les deux années. Les données sur le réseau privé, qui a participé pour la première fois en 2005-2006, concernent les projets réalisés et les participations des élèves.

2.1.4 Le calcul d'un taux de participation au programme *La culture à l'école*

Afin d'avoir un indicateur du degré de pénétration du programme *La culture à l'école* dans l'ensemble du réseau scolaire et dans chacune des régions, nous avons calculé un **taux de participation correspondant au nombre de participations des élèves par rapport au nombre total d'élèves**⁹.

2.2 LA DESCRIPTION QUANTITATIVE DE L'ANNÉE 2004-2005

2.2.1 Les projets et les participations des élèves

Selon le tableau 2, il y a eu plus de 1470 projets dans les écoles publiques du Québec en 2004-2005; il s'agit en fait d'un minimum, puisque les données sont manquantes pour trois régions. Au cours de cette année-là, 406 327 participations des élèves ont été relevées. Les trois régions administratives les plus peuplées, Montréal, la Montérégie et Laval-Laurentides-Lanaudière, sont celles qui en ont enregistré le plus.

Dans le réseau public du Québec, le taux de participation a été de 41 % pour l'ensemble des élèves, soit de 37 % à l'éducation préscolaire et au primaire, et de 17 % au secondaire (tableau 3). Il faut toutefois considérer ces chiffres à titre indicatif, car 70 % des données sur les participations des élèves selon l'ordre d'enseignement sont disponibles¹⁰. Il est intéressant de noter que dans les régions éloignées, le taux de participation est de 50 % ou plus, alors qu'ailleurs il est plus faible, sauf dans la région de Montréal (tableau 3).

⁸ Il s'agit du regroupement des régions administratives du MCCC, qui compte treize directions régionales. Du côté du MELS, les régions administratives sont regroupées en onze directions régionales seulement, puisque le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine n'en forment qu'une seule, ainsi que la Capitale-Nationale et la Chaudière-Appalaches.

⁹ Les données concernant l'effectif scolaire sont celles des élèves inscrits au secteur des jeunes.

¹⁰ Les participations des élèves selon l'ordre d'enseignement sont manquantes pour la région de Montréal.

Tableau 2 Projets réalisés et participations des élèves par région administrative en 2004-2005

Régions administratives	Projets	Participations des élèves	
	N	N	Taux de participation (%)
Bas-Saint-Laurent	n. d. ¹¹	16 326	54
Saguenay–Lac-Saint-Jean	186	30 910	80
Capitale-Nationale	206	21 521	29
Mauricie et Centre-du-Québec	120	18 778	30
Estrie	62	9 716	25
Montréal	222	107 108	55
Outaouais	115	21 024	42
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	52	19 105	75
Côte-Nord	27	9 079	69
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	n. d.	16 494	125 ¹²
Chaudière-Appalaches	235	24 384	45
Laval, Laurentides et Lanaudière	n. d.	56 959	31
Montérégie	245	54 923	29
Total	1470	406 327	41

Tableau 3 Effectif scolaire québécois et participation des élèves par ordre d'enseignement dans le réseau public en 2004-2005

Ordres d'enseignement	Effectif scolaire	Participations des élèves	
		N	Taux de participation (%)
Éducation préscolaire et primaire	585 282	216 501	37
Secondaire	396 253	68 248	17
Inconnu		121 578	
Total	981 535	406 327	41

2.2.2 Le financement des projets

Le budget de l'année 2004-2005 réservé aux subventions pour les projets des écoles est de 2,3 M\$. Chaque région dispose d'une enveloppe budgétaire octroyée selon des paramètres communs à l'ensemble du Québec, soit :

- l'indice de « défavorisation »;
- l'éloignement géographique des écoles;
- le nombre d'élèves.

¹¹ n. d. : donnée non disponible.

¹² Un élève a pu participer à plusieurs projets et ainsi avoir été compté plus d'une fois, ce qui explique que le taux de participation peut être supérieur à 100 %.

Le programme peut financer jusqu'à 75 % des dépenses admissibles pour la réalisation d'un projet, ce qui rend obligatoire la participation financière de l'école, de la commission scolaire, des parents ou des partenaires externes. En 2004-2005, une somme de 1 973 856 \$ a été ajoutée (par l'un ou l'autre de ces participants) aux 2,3 M\$ de la subvention gouvernementale, le financement total des projets atteignant alors 4 273 856 \$. La partie subventionnée des projets est donc de 54 % du coût total, comme l'illustre le tableau suivant.

Tableau 4 Coût total des projets et subvention gouvernementale par région administrative en 2004-2005¹³

Régions administratives	Coût total des projets (\$)	Subvention gouvernementale (\$)	Pourcentage de la subvention dans le coût total des projets
Bas-Saint-Laurent	172 015	99 050	58
Saguenay–Lac-Saint-Jean	283 030	98 454	35
Capitale-Nationale	253 361	158 218	62
Mauricie et Centre-du-Québec	237 825	129 522	54
Estrie	182 533	90 470	50
Montréal	937 421	516 998	55
Outaouais	206 536	127 317	62
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	196 961	152 464	77
Côte-Nord	165 878	107 559	65
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	174 564	118 580	68
Chaudière-Appalaches	234 434	90 673	39
Laval, Laurentides et Lanaudière	527 446	307 996	58
Montérégie	701 852	302 699	43
Total	4 273 856 \$	2 300 000 \$	54

2.3 LA DESCRIPTION QUANTITATIVE DE L'ANNÉE 2005-2006

Les données de l'année 2005-2006 sont plus détaillées que celles de l'année précédente. Malgré le boycott des activités culturelles dans des écoles cette année-là, le tableau qu'elles permettent de tracer donne une vision assez complète de l'application du programme. Comme nous l'avons écrit plus haut, il n'est pas possible de faire une comparaison systématique de la situation de 2005-2006 avec celle de 2004-2005. Cependant, nous ferons une analyse de l'effet du boycott à partir de la comparaison des participations des élèves.

Les établissements d'enseignement privés ont participé au programme pour la première fois en 2005-2006. Pour le réseau public, les informations concernent les projets, les participations des élèves et le financement. Elles sont disponibles pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions. Les données du réseau privé n'incluent pas d'informations financières autres que le montant total de la subvention gouvernementale et elles ne sont pas régionalisées. En conséquence, une description globale de l'application du programme dans chacun des réseaux est présentée, suivie d'une description régionalisée du secteur public.

¹³ Source : QUÉBEC, MCCCFC et MELS, *La culture à l'école : programme conjoint du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, p. 18.

2.3.1 La description pour l'ensemble du Québec

Dans l'ensemble du Québec, dans les réseaux public et privé, 3100 projets ont été réalisés. Le nombre de participations des élèves a atteint 290 195, et la subvention gouvernementale, 2 400 000 \$.

Dans le réseau public, 2932 projets se sont concrétisés; de ce nombre, 81 % ont consisté en des activités se déroulant à l'école et 19 % en des sorties dans des lieux culturels. Ces projets ont été offerts principalement à l'éducation préscolaire et au primaire, soit 62 %, alors que 38 % s'adressaient au secondaire.

Le nombre de participations des élèves dans ce réseau s'est chiffré à 279 904, lesquelles reflètent assez bien la répartition des projets selon leur type et l'ordre d'enseignement. En effet, 69 % des participations avaient trait à des activités à l'intérieur de l'école, et 31 % ont consisté en des sorties; 72 % des participations touchaient les jeunes de l'éducation préscolaire et du primaire, et 31 %, les élèves du secondaire. Le taux de participation a été 29 %, soit 36 % à l'éducation préscolaire et au primaire, et 19 % au secondaire (tableau 5). Le coût total des projets a atteint 3 377 163 \$, dont 62 % a été assumé par la subvention gouvernementale.

Tableau 5 Effectif scolaire et participations des élèves par ordre d'enseignement dans le réseau public en 2005-2006

Ordres d'enseignement	Effectif scolaire	Participations des élèves	
		N	Taux de participation (%)
Éducation préscolaire et primaire	562 777	201 560	36
Secondaire	401 407	77 251	19
Inconnu		1 093	
Total	964 184	279 904	29

Dans le réseau privé, on a compté 168 projets, dont 28 % étaient des activités réalisées à l'école et 72 % des sorties dans des lieux culturels. Un peu plus de la moitié de ces projets, soit 58 %, ont été offerts à l'éducation préscolaire et au primaire, et 42 % au secondaire.

Des 10 291 participations des élèves, 39 % concernaient des activités à l'école et 61 %, des sorties. Parmi ces participations, 27 % ont été le fait de jeunes de l'éducation préscolaire et du primaire, et 73 % le fait d'élèves du secondaire. Le taux de participation de l'ensemble des élèves du réseau privé a été de 8 %, les jeunes des deux ordres d'enseignement ayant participé de façon presque égale (tableau 6). La subvention gouvernementale au réseau privé était de 100 000 \$.

Tableau 6 Effectif scolaire et participations des élèves par ordre d'enseignement dans le réseau privé en 2005-2006

Ordres d'enseignement	Effectif scolaire	Participations des élèves	
		N	Taux de participation (%)
Éducation préscolaire et primaire	35 116	2 790	8
Secondaire	86 561	7 501	9
Total	121 677	10 291	8

2.3.2 La description régionale de l'application du programme

La description régionale de l'application du programme touche les projets réalisés, les participations des élèves et le financement. Dans chacun des tableaux, les données sur l'ensemble du réseau public ont été ajoutées à celles des régions afin de faciliter l'appréciation des informations.

Les projets réalisés

Le tableau 7 présente le nombre de projets réalisés, leur répartition entre les activités qui se sont déroulées à l'école et les sorties, ainsi que leur répartition selon l'ordre d'enseignement. Toutefois, pour ce dernier élément, les informations ne sont pas disponibles pour la région de la Côte-Nord¹⁴. Afin de faciliter l'appréciation du nombre de projets dans chaque région, le nombre total d'écoles a été ajouté au tableau. La comparaison entre le nombre de projets et le nombre d'écoles dans chacune des régions permet de constater que des écoles ont organisé plus d'un projet.

Tableau 7 Répartition des projets réalisés selon le type et l'ordre d'enseignement, par région administrative, en 2005-2006

Régions administratives	Projets	Écoles ¹⁵	Type de projets		Ordre d'enseignement	
	N	N	École (%)	Sorties (%)	Éducation préscolaire et primaire (%)	Secondaire (%)
Bas-Saint-Laurent	216	97	86	14	70	30
Saguenay–Lac-Saint-Jean	100	105	61	39	77	23
Capitale-Nationale	233	167	63	37	79	29
Mauricie et Centre-du-Québec	112	171	62	38	73	27
Estrie	127	134	80	20	89	11
Montréal	442	444	83	17	80	20
Outaouais	105	107	81	19	79	21
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	60	104	62	38	44	56
Côte-Nord	206	60	95	5	-	-
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	383	70	98	2	43	57
Chaudière-Appalaches	153	165	39	61	84	16
Laval, Laurentides et Lanaudière	229	379	72	28	71	29
Montérégie	566	411	91	9	68	32
Total du réseau public	2 932	2 003	81	19	62	38

Dans douze des treize régions, les activités à l'école représentent la majorité des projets. Certaines offrent presque exclusivement ce type d'activités (plus de 90 %), alors que dans d'autres, elles représentent un peu moins des deux tiers des projets. La région de la Chaudière-Appalaches est une exception à cet égard, puisque les activités à l'école sont minoritaires, représentant 39 % de ses projets. Cependant, même si les régions suivent globalement la même répartition entre les deux types de projets, nous constatons des différences assez importantes entre elles.

¹⁴ L'absence d'informations sur l'ordre d'enseignement de la grande majorité des projets de la Côte-Nord peut être liée au fait que 35 % des écoles de cette région reçoivent des élèves des trois ordres d'enseignement.

¹⁵ QUÉBEC, MELS, *Le portrait statistique de l'éducation par région*, juin 2007.

L'éducation préscolaire et le primaire est l'ordre d'enseignement privilégié pour les activités culturelles. Seules deux régions font ici exception : l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec ainsi que la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Dans ces régions, les projets destinés au secondaire sont majoritaires.

Les participations des élèves

La description des participations des élèves touche les éléments suivants : le nombre de participations, le taux de participation et leur répartition selon le type de projets (activité à l'école ou sortie) et l'ordre d'enseignement. De plus, un recoupement de ces deux dernières variables montre l'importance de chaque type de projets selon que les élèves sont inscrits à l'éducation préscolaire et au primaire ou au secondaire. Les informations sur ces données sont présentées dans les tableaux 8 à 11. À l'exception du nombre de participations des élèves, seuls les pourcentages sont donnés pour les autres informations.

C'est dans les régions les plus peuplées de Montréal, de Laval-Laurentides-Lanaudière et de la Montérégie que les participations ont été les plus nombreuses. Les taux de participation varient beaucoup selon les régions. Dans la région du Bas-Saint-Laurent et dans celle de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, le programme a touché la très grande majorité des élèves, puisque les taux de participation sont respectivement de 83 et 93 %; dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les participations aux activités excèdent le nombre total d'élèves (taux de participation de 127 %), ce qui montre bien qu'un bon nombre d'élèves ont participé à plus d'une activité.

Dans deux régions, le Bas-Saint-Laurent et la Chaudière-Appalaches, la majorité des participations des élèves sont des sorties, ce qui est l'inverse dans les autres régions. La région de l'Estrie est celle où les activités à l'école représentent presque toutes les participations des élèves.

En ce qui concerne les participations selon l'ordre d'enseignement des élèves, toutes les régions ont touché davantage les jeunes de l'éducation préscolaire et du primaire que ceux du secondaire. Toutefois, la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se démarque un peu des autres là-dessus, les participations se répartissant presque également (54 % versus 46 %) entre les deux ordres d'enseignement.

À l'éducation préscolaire et au primaire, les activités à l'école sont le fait de la majorité des participations des élèves, sauf dans trois régions, le Bas-Saint-Laurent, Montréal et la Chaudière-Appalaches, où il y a un peu plus de sorties que d'activités à l'école. Au secondaire, les activités à l'école sont le fait de la majeure partie des participations d'élèves, sauf dans la région du Bas-Saint-Laurent, où presque toutes les participations sont des sorties, et dans la région de la Côte-Nord, où les participations des élèves se répartissent également entre les deux types de projets.

Tableau 8 Répartition des participations des élèves selon le type de projets et l'ordre d'enseignement, par région administrative, en 2005-2006

Régions administratives	Participations des élèves					
	Participations		Types de projets		Ordres d'enseignement	
	N	Taux (%)	À l'école (%)	Sorties (%)	Éducation préscolaire et primaire (%)	Secondaire (%)
Bas-Saint-Laurent	21 926	83	42	58	82	18
Saguenay–Lac-Saint-Jean	17 103	46	68	32	81	19
Capitale-Nationale	24 563	34	73	27	71	29
Mauricie et Centre-du-Québec	12 210	20	74	26	78	22
Estrie	8 054	21	95	5	93	7
Montréal	39 405	21	66	44	65	35
Outaouais	20 075	41	78	22	66	33
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	22 876	93	64	36	73	27
Côte-Nord	7 747	61	79	21	75	25
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	16 207	127	86	14	54	46
Chaudière-Appalaches	18 080	34	48	52	85	15
Laval, Laurentides et Lanaudière	33 452	18	66	33	70	30
Montréal	38 206	20	85	15	71	29
Total du réseau public	279 904	29	69	31	72	28

Tableau 9 Répartition des participations des élèves selon l'ordre d'enseignement et le type de projets, par région administrative, en 2005-2006

Régions administratives	Éducation préscolaire et primaire		Secondaire	
	À l'école (%)	Sorties (%)	À l'école (%)	Sorties (%)
Bas-Saint-Laurent	49	51	11	89
Saguenay–Lac-Saint-Jean	68	32	67	33
Capitale-Nationale	72	28	76	24
Mauricie et Centre-du-Québec	79	21	57	43
Estrie	95	5	84	16
Montréal	49	51	71	29
Outaouais	76	24	82	18
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	63	37	59	41
Côte-Nord	88	22	50	50
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	76	24	98	2
Chaudière-Appalaches	43	57	77	23
Laval, Laurentides et Lanaudière	71	29	59	41
Montérégie	93	7	68	32
Total du réseau public	67	33	68	32

Le financement des projets

Les projets du réseau public de l'année 2005-2006 ont coûté au total 3 377 163 \$, dont 62 % ont été assumés par la subvention gouvernementale. L'importance de la subvention gouvernementale oscille entre 53 et 68 % dans onze des treize régions, les deux régions de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ainsi que de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec recevant des subventions qui représentent 86 et 87 % du coût total de leurs projets. Les informations disponibles ne permettent pas d'expliquer l'écart entre la norme du programme (75 %) et le niveau des subventions dans ces deux régions. L'explication la plus plausible serait que la réalisation de certains projets aurait finalement coûté moins cher que ce qui avait été prévu au départ.

Tableau 10 Coût total des projets et subvention gouvernementale, par région administrative, en 2005-2006

Régions administratives	Coût total des projets (\$)	Subvention gouvernementale (\$)	Pourcentage de la subvention dans le coût total
Bas-Saint-Laurent	148 590	83 673	56
Saguenay–Lac-Saint-Jean	183 535	98 096	53
Capitale-Nationale	246 691	150 728	61
Mauricie et Centre-du-Québec	210 517	131 200	62
Estrie	115 308	67 152	58
Montréal	765 628	471 784	62
Outaouais	192 324	127 317	66
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	197 288	171 041	87
Côte-Nord	155 693	100 475	65
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	134 712	115 351	86
Chaudière-Appalaches	144 700	98 163	68
Laval, Laurentides et Lanaudière	428 778	239 551	56
Montréal	458 396	239 069	53
Total du réseau public	3 377 163 \$	2 093 600 \$¹⁶	62

L'effet du boycott des activités culturelles dans les écoles

L'impact du boycott des activités culturelles dans les écoles en 2005-2006 peut être estimé en comparant le nombre des participations des élèves à chaque année de l'application du programme. Ce nombre pouvant fluctuer selon la nature des projets et les élèves qu'ils visent, nous ne pouvons donc attribuer seulement au boycott chaque fluctuation à la baisse. Il faudra attendre les résultats de l'année 2006-2007 pour juger du véritable degré de pénétration du programme. Cependant, les données qui suivent méritent d'être considérées. Selon le tableau 11, la baisse des participations dans l'ensemble du réseau public a été de 31 %, soit 126 423 participations de moins en 2005-2006 qu'en 2004-2005. La situation a été fort différente selon les régions. Trois ont connu une hausse des participations des élèves, deux sont demeurées pratiquement stables (2 et 5 % de baisse) et huit ont eu une baisse, dont trois de plus de 40 %.

¹⁶ Selon la source suivante : QUÉBEC, MCCCFC et MELS, *Programme La culture à l'école : bilan 2005-2006*, mars 2007, p. 6-7, la différence entre les subventions versées aux régions (2 300 000 \$) et les montants déclarés dans les rapports régionaux de reddition de comptes s'explique par le fait que certaines sommes ont déjà été engagées pour 2006-2007.

Tableau 11 Fluctuations (en pourcentage) des participations de 2004-2005 à 2005-2006, par région administrative

Régions administratives	Fluctuations (%)
Bas-Saint-Laurent	+ 34
Saguenay–Lac-Saint-Jean	- 44
Capitale-Nationale	+ 14
Mauricie et Centre-du-Québec	- 35
Estrie	- 17
Montréal	- 63
Outaouais	- 5
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	+ 20
Côte-Nord	- 15
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	- 2
Chaudière-Appalaches	- 25
Laval, Laurentides et Lanaudière	- 41
Montréal	- 30
Total du réseau public	- 31

La description de l'application du programme sur une base unitaire

Une description de l'application du programme en 2005-2006 sur une base unitaire, qui est soit un projet, soit une participation d'élève, est présentée dans le tableau 12.

Dans l'ensemble du réseau public, un projet a 106 participations en moyenne, 81 lorsqu'il s'agit d'une activité à l'école et 154 dans le cas d'une sortie. La subvention moyenne d'un projet est de 714 \$, et le coût total moyen, de 1151 \$. Le coût moyen d'une participation est de 12,06 \$. Il n'y a pas de tendance générale qui se dégage d'une comparaison des données régionales. Nous observons cependant que dans les trois régions qui ont les plus hauts taux de participation, le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec, et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le coût total moyen d'une participation est inférieur à celui de l'ensemble du réseau public.

Tableau 12 Données sur une base unitaire des éléments du programme dans le réseau public, par région administrative, en 2005-2006

Régions administratives	Nombre moyen de participations des élèves par projet et par type de projets			Financement			
	Projets	À l'école	Sorties	Subvention moyenne d'un projet (\$)	Subvention moyenne d'une participation d'élève (\$)	Coût total moyen d'un projet (\$)	Coût total moyen d'une participation d'élève (\$)
Bas-Saint-Laurent	102	50	422	387	3,81	687	6,77
Saguenay–Lac-Saint-Jean	171	190	141	980	5,73	1 835	10,73
Capitale-Nationale	105	123	76	647	6,13	1 058	10,04
Mauricie et Centre-du-Québec	109	131	74	1 171	10,74	1 879	17,24
Estrie	63	75	17	528	8,33	907	14,31
Montréal	89	60	235	1 067	11,97	1 732	19,42
Outaouais	191	185	219	1 212	6,34	1 831	9,58
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	381	364	305	2 850	7,47	3 288	8,62
Côte-Nord	38	31	151	487	12,96	755	20,09
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	42	37	370	301	7,11	351	8,31
Chaudière-Appalaches	118	145	101	641	5,42	945	8,00
Laval, Laurentides et Lanaudière	146	136	172	1 046	7,16	1 872	12,81
Montérégie	66	63	112	422	6,25	809	11,99
Total du réseau public	106	81	154	714 \$	7,47 \$¹⁷	1151 \$	12,06 \$

L'analyse combinée de la description sur la base unitaire des régions et des autres informations de la situation quantitative présentées précédemment permet de dégager des éléments qui rendent compte des résultats de l'application du programme. Nous pouvons mieux le constater dans le tableau qui suit et qui compare la situation dans deux régions. Ainsi, nous constatons que les personnes qui élaborent les projets en ont une conception différente selon les régions, et cela n'affecte pas l'ampleur de la participation des élèves. Par exemple, en Abitibi-Témiscamingue et au Nord-du-Québec, il y a moins de projets que d'écoles, mais les participations moyennes à un projet sont de 381. Par contre, dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, il y a beaucoup plus de projets que d'écoles, mais les participations moyennes à un projet sont de 42. Dans le premier cas, le coût moyen d'un projet est très élevé, et dans l'autre, très faible. Par contre, le résultat final est semblable dans les deux régions : le coût moyen par élève est à peu près le même (8,62 \$ versus 8,31 \$) et le taux de participation est de plus de 90 %. Cette brève analyse indique que le taux de participation est un indicateur très significatif du résultat du programme, de même que le coût moyen d'une participation d'élève.

¹⁷ Dans le *Rapport annuel 2005-2006* du MCCCFC, la subvention moyenne d'une participation d'élève a été calculée en prenant comme montant total de subvention toutes les sommes de transfert budgétaire, incluant le montant versé à l'UNEQ. Dans le présent rapport, la subvention est celle déclarée dans les rapports de reddition de comptes. Cela explique la différence concernant cette donnée entre les deux rapports.

Tableau 13 Éléments de comparaison entre deux régions en 2005-2006

Éléments de comparaison	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Nombre de projets	60	383
Coût total moyen d'un projet	3 288 \$	351 \$
Nombre d'écoles dans la région	104	70
Participations moyennes par projet	381	42
Coût total moyen d'une participation	8,62 \$	8,31 \$

2.4 LA DESCRIPTION DE LA PARTICIPATION DES RESSOURCES CULTURELLES

En 2004-2005, 1837 ressources culturelles professionnelles ont été recensées comme ayant participé aux projets des écoles publiques; ce nombre exclut toutefois la région de Montréal, où l'information n'est pas disponible¹⁸.

En 2005-2006, elles ont été de 1994, dont 4 % dans le réseau privé. Les participations des artistes ont représenté 52 % du total, celles des organismes culturels 26 %, et celles des écrivains 21 %¹⁹.

Précisons toutefois que ces informations sont imparfaites, autant pour la première année que la seconde. Prenons les données de l'année 2005-2006 pour illustrer les lacunes qu'elles comportent. Au total, 3100 projets ont été réalisés. Puisque dans chaque projet il doit y avoir au moins une ressource et que seulement 1994 ressources ont été dénombrées, il est clair que certains rapports de reddition de comptes ont comptabilisé une seule fois une ressource ayant participé à plus d'un projet. On sait de plus que des projets ont nécessité plus d'une ressource. Par ailleurs, ce nombre de 1994 est plus élevé que la somme des ressources inscrites au Répertoire (voir le chapitre 4), ce qui indique que certaines ressources ont été comptabilisées plus d'une fois.

L'explication la plus plausible est la suivante. D'une part, pour produire son rapport de reddition de comptes, l'école est capable d'enlever les doublons (c'est-à-dire de calculer une seule fois une ressource qui participe à plus d'un projet), et certaines écoles l'ont probablement fait. Mais, d'autre part, il y a peu de chances que les doublons soient enlevés par la commission scolaire qui additionne simplement les rapports de ses écoles. On sait que plusieurs ressources se produisent dans plus d'une école, dans plus d'une commission scolaire et même dans plus d'une région. Il n'est donc pas possible de déterminer le nombre réel de ressources culturelles ayant participé au programme.

Le tableau 14 doit donc être examiné à la lumière de ces considérations. Les nombres et les pourcentages qui y sont affichés, autant pour chaque région que pour l'ensemble du Québec, le sont à titre indicatif seulement, puisqu'ils ne représentent qu'une image partielle de la réalité.

¹⁸ QUÉBEC, MCCCFC et MELS, *Rapport d'étape : première année d'implantation du programme (2004-2005) La culture à l'école*, 24 mai 2006, annexe 2.

¹⁹ QUÉBEC, MCCCFC et MELS, *Programme La culture à l'école : bilan 2005-2006*, mars 2007.

Tableau 14 Participations et répartition des ressources culturelles selon les trois catégories de ressources, par région administrative, en 2004-2005 et 2005-2006

Régions administratives	2004-2005				2005-2006			
	N	Artistes (%)	Organismes (%)	Écrivains (%)	N	Artistes (%)	Organismes (%)	Écrivains (%)
Bas-Saint-Laurent	42	43	55	2	59	29	61	10
Saguenay–Lac-Saint-Jean	98	52	36	12	118	63	33	4
Capitale-Nationale	240	42	50	8	189	39	34	26
Mauricie et Centre-du-Québec	140	58	36	6	116	47	36	17
Estrie	100	56	33	11	82	62	29	9
Montréal	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	511	59	17	25
Outaouais	143	67	19	14	97	63	25	12
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	59	58	42	0	85	47	25	28
Côte-Nord	38	55	34	11	46	74	15	11
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	27	52	37	11	34	53	35	12
Chaudière-Appalaches	312	26	65	9	104	29	43	28
Laval-Lanaudière-Laurentides	384	57	25	18	249	55	26	19
Montérégie	254	52	29	19	220	55	17	27
Écoles privées	0				84	37	30	33
Total	1837	49	39	12	1994	52	26	21

Constats

Les constats qui suivent sont basés sur l'année 2005-2006 et ne concernent que le réseau public d'enseignement.

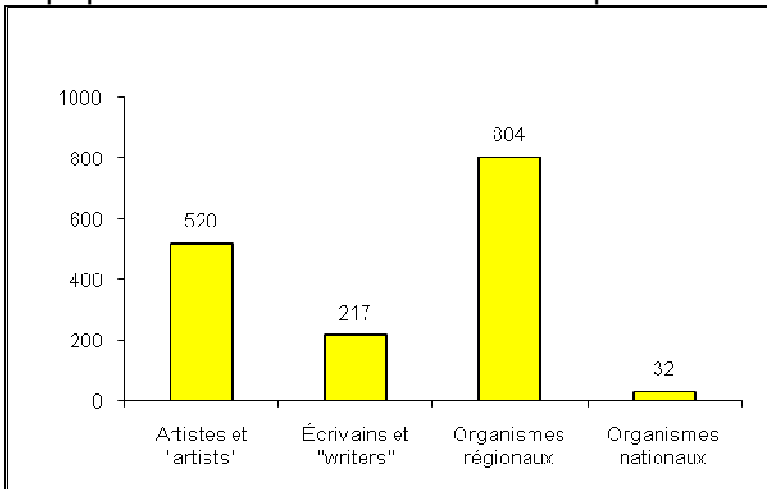
- La mise en relation de toutes les informations sur les projets et les participations des élèves montre que la définition d'un projet varie selon les régions et que chacune a sa manière propre de le concevoir. Certaines affichent un grand nombre de projets, dont chacun touche peu d'élèves. Dans d'autres régions, il y a peu de projets, mais un nombre élevé de participations à chacun. Tout compte fait, les taux de participation sont semblables dans les deux cas.
- Cette analyse montre aussi que l'élément le plus significatif des résultats du programme La culture à l'école par rapport à ses objectifs est l'indicateur sur les participations des élèves, appelé taux de participation. Dans l'ensemble du réseau public, il est de près de 27 % de l'effectif scolaire. Dans trois régions, il atteint plus de 80 %. Il s'agit de régions éloignées où les élèves sont très dispersés sur le territoire, et l'accès aux ressources culturelles externes à l'école y est probablement difficile. Dans ces régions, nous pouvons considérer que le programme a un impact majeur.
- Le boycott des activités culturelles dans des écoles en 2005-2006 semble avoir eu des effets importants sur la participation des élèves au programme. Nous pouvons estimer qu'en 2006-2007 les résultats seront meilleurs qu'en 2005-2006, puisque dès la première année du programme, en 2004-2005, le taux de participation avait été de 41 % et qu'il a chuté à 29 % l'année suivante.
- La subvention gouvernementale est un élément incontournable du financement des projets. Dans l'ensemble du réseau public, elle comble 62 % du coût total des projets. Pour chaque participation d'élève, elle est de 7,47 \$.
- Le coût total moyen d'une participation est de 12,06 \$. Dans les régions où les taux de participation sont les plus élevés, il se situe sous la moyenne provinciale.
- Les activités à l'école sont le fait de près de 70 % des participations des élèves, et les sorties, d'un peu plus de 30 %. Les proportions sont assez semblables entre les deux ordres d'enseignement. Toutefois, dans trois régions les sorties ont touché un peu plus d'élèves de l'éducation préscolaire et du primaire que les activités à l'école. Au secondaire, les participations à une sortie sont largement majoritaires dans une région.
- L'éducation préscolaire et le primaire est l'ordre d'enseignement où il y a le plus de projets.
- Parmi les ressources culturelles qui participent au programme, les artistes sont les plus en demande, suivis des organismes culturels et des écrivains. La situation est cependant variable selon les régions : certaines font appel davantage aux organismes culturels qu'aux deux autres catégories de ressources, d'autres assurent une représentation assez équivalente de deux ou même des trois catégories de ressources.
- Les résultats concernant les ressources culturelles font ressortir un problème de dénombrement de leurs participations, qui découle probablement du fait que les écoles ne les comptabilisent pas de la même manière dans leur rapport de reddition de comptes.

3 LA DESCRIPTION QUANTITATIVE DU RÉPERTOIRE DE RESSOURCES CULTURE-ÉDUCATION

Le *Répertoire de ressources culture-éducation* (ci-après : le Répertoire) accompagne le programme *La culture à l'école*. Il est disponible sur le site Internet du MCCCFC, qui en assume l'entière responsabilité. Il réunit des renseignements sur des artistes et des écrivains professionnels, ainsi que sur des organismes culturels régionaux et nationaux. Tout projet réalisé à l'intérieur du programme doit faire appel à l'une ou l'autre des ressources inscrites dans ce répertoire.

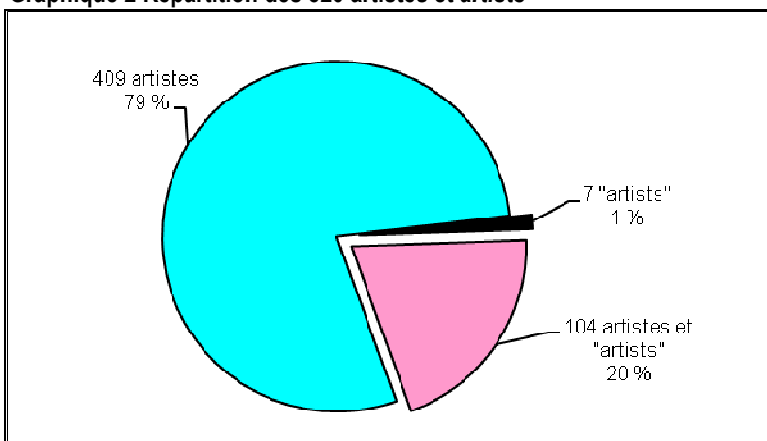
La présente section fait une description du Répertoire, à partir de sa consultation sur Internet en mars 2007²⁰.

Graphique 1 Distribution des ressources inscrites au Répertoire



Le graphique 1 présente l'ensemble des 1573 ressources²¹ inscrites au Répertoire dans les quatre catégories : artistes, écrivains, organismes régionaux et organismes nationaux.

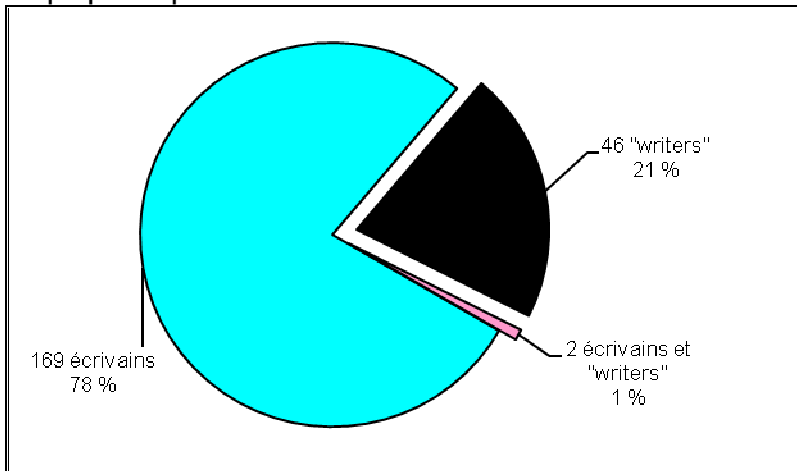
Graphique 2 Répartition des 520 artistes et artists



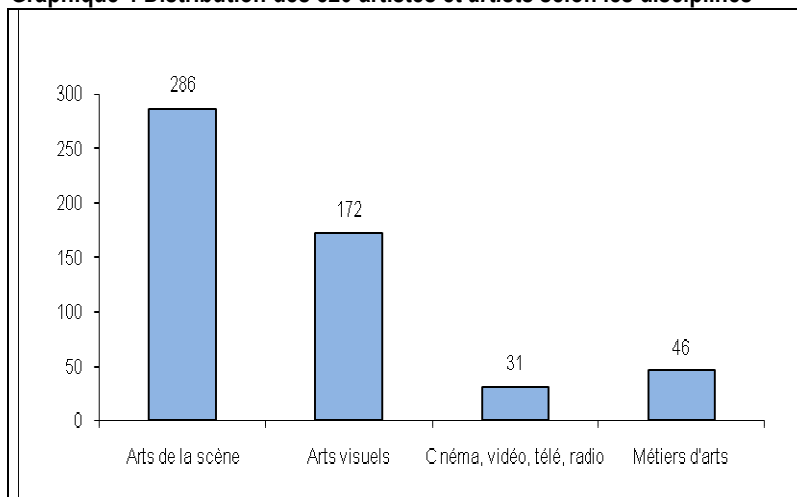
Les artistes peuvent être inscrits au Répertoire dans les sections « artistes à l'école », « artists at school » ou dans les deux. Le graphique 2 présente donc comment se répartissent les 520 personnes qui sont inscrites dans l'une ou l'autre des sections. Nous remarquons que seulement sept personnes, soit 1 %, n'interviennent qu'en anglais.

²⁰ À l'adresse suivante : <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/rencontres/index.htm>.

²¹ Pour plus de précisions, il faut toutefois ajouter que deux ou trois personnes sont inscrites à la fois dans le groupe des artistes et dans celui des écrivains. De plus, comme nous le verrons plus loin, certains organismes sont inscrits dans plus d'un domaine.

Graphique 3 Répartition des 217 écrivains et *writers*

Les écrivains peuvent aussi être inscrits au Répertoire dans deux sections : « écrivains » ou « *writers* » selon, évidemment, leur langue de travail. Le graphique 3 en présente la répartition. Nous constatons que seulement deux personnes sont à la fois écrivains et *writers*.

Graphique 4 Distribution des 520 artistes et *artists* selon les disciplines

Les artistes sont répertoriés par discipline. Le graphique 4 présente le nombre d'artistes (et d'*artists*) inscrits dans chacune de ces disciplines. Comme un artiste ou un *artist* peut être inscrit dans plus d'une discipline, la somme des inscriptions dans les disciplines est plus élevée que 520.

Le même exercice a été réalisé pour les écrivains et les *writers*. Le tableau 15 présente, selon le genre littéraire, le nombre d'écrivains inscrits ou de *writers*, selon le cas. Nous constatons que les catégories ne sont pas les mêmes en anglais et en français, mais cette nomenclature résulte d'un consensus des organismes qui gèrent le programme.

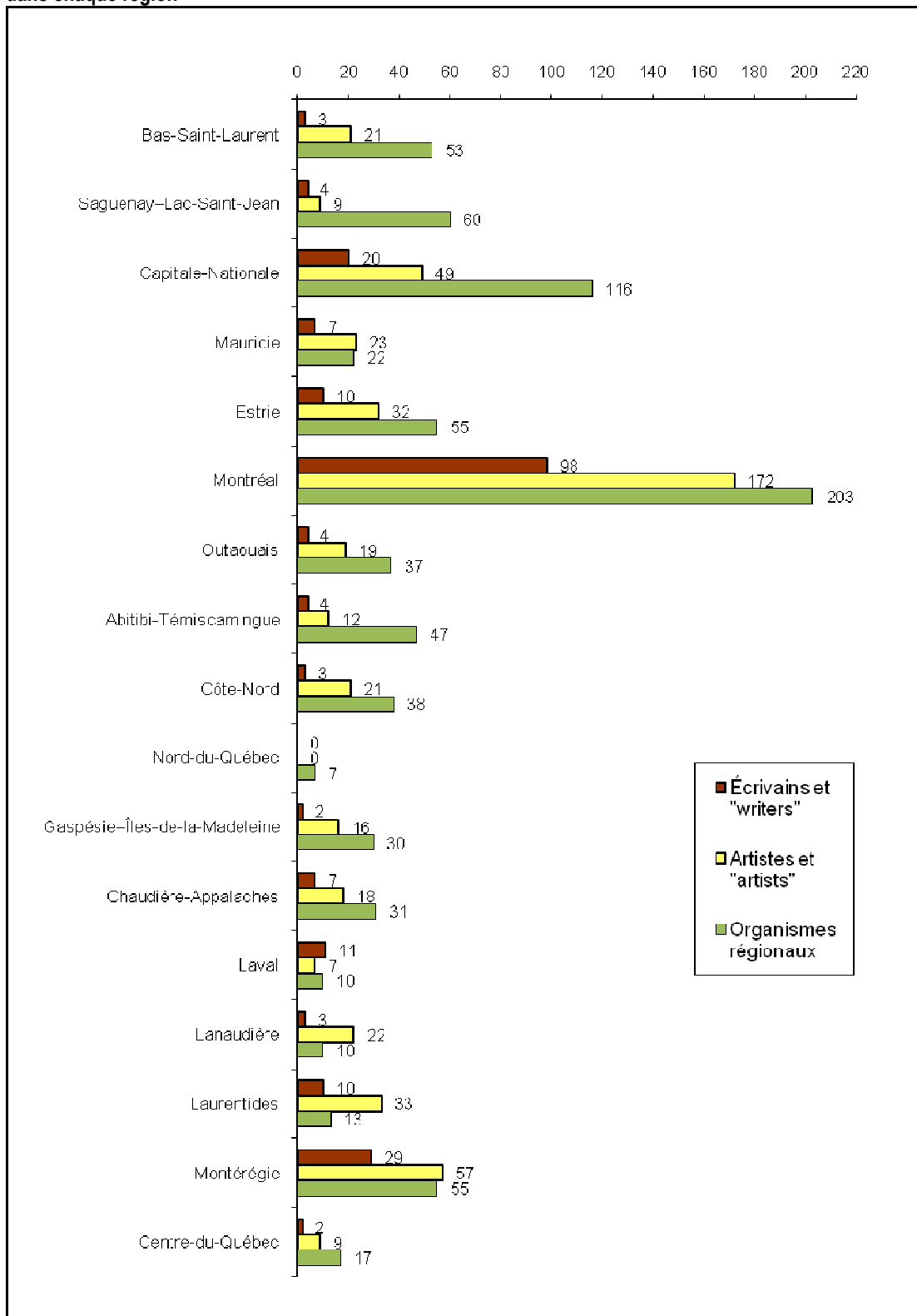
Comme un écrivain ou un *writer* peut être inscrit dans plus d'un genre littéraire, il est normal que la somme des inscriptions selon les genres soit plus élevée que 217.

Tableau 15 Distribution des 217 écrivains et *writers* selon les genres littéraires

Genres littéraires en langue française	N	Genres littéraires en langue anglaise	N
Bande dessinée	4	Children's literature	11
Conte	24	Creative non-fiction	12
Essai	6	Fiction	21
Littérature jeunesse	118	Poetry	5
Nouvelle	30	Theatre	6
Poésie	31	Travel writing	1
Récit et roman	57		
Théâtre	12		

Le graphique 5 illustre la distribution des artistes, des écrivains et des organismes régionaux dans chacune des régions administratives. Sans surprise, nous pouvons voir que c'est la région de Montréal qui compte le plus grand nombre de ressources, et ce, dans chaque catégorie. La Montérégie se classe au 2^e rang pour les artistes et les écrivains. La Capitale-Nationale arrive au 2^e rang pour les organismes culturels régionaux.

Graphique 5 Distribution des artistes (et *artists*), écrivains (et *writers*) et organismes culturels régionaux inscrits au Répertoire dans chaque région



Le tableau 16 présente le nombre d'organismes culturels régionaux inscrits par région, mais aussi par domaine d'intervention. Il faut préciser cependant que le nombre réel d'organismes différents est un peu moindre que 804. En effet, compte tenu de la nature de sa mission, un organisme est quelquefois inscrit dans plus d'un domaine. Cependant, la structure de la section des organismes dans le Répertoire ne permet pas de vérifier les doublons.

Le plus grand nombre d'organismes, soit 257, se situe dans le domaine « Patrimoine, histoire et sciences ». Il y a également un grand nombre de bibliothèques où l'on trouve à la fois des organisations autonomes, des succursales et des points de service.

Tableau 16 Répartition des organismes culturels régionaux selon les régions et les catégories

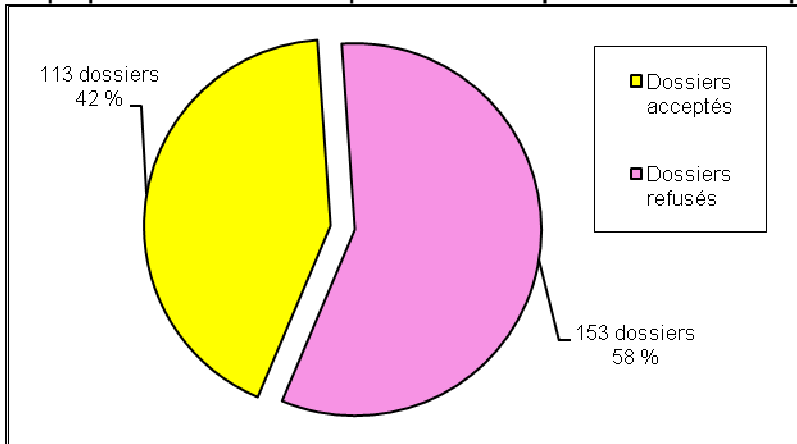
Régions administratives	Arts de la scène	Arts visuels	Associations culturelles	Cinéma, médias et nouvelles technologies	Littérature et bibliothèques	Patrimoine, histoire et sciences	Diffuseurs culturels municipaux	Total	Pourcentages
Bas-Saint-Laurent	17	4		5	8	19		53	7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	15	10	2	1	10	22		60	7
Capitale-Nationale	23	13		2	16	62		116	14
Mauricie	4	6			2	10		22	3
Estrie	19	5		2	10	19		55	7
Montréal	61	12	1	7	57	27	38	203	25
Outaouais	10	5		1	12	9		37	5
Abitibi-Témiscamingue	16	7		1	5	18		47	6
Côte-Nord	12			8	8	10		38	5
Nord-du-Québec	3		1			3		7	1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11	2	1	3	1	12		30	4
Chaudière-Appalaches	13	3	1		1	13		31	4
Laval	5	2				3		10	1
Lanaudière	5	1		1		3		10	1
Laurentides	7	4	1			1		13	2
Montérégie	16	4		1	15	19		55	7
Centre-du-Québec	5	3		1	1	7		17	2
Total	242	81	7	33	146	257	38	804²²	100

²² Ce total est moindre dans la réalité, à cause de quelques doublons qui n'ont pas été décelés.

Les artistes et les écrivains apparaissent au Répertoire à la suite d'un processus formel d'inscription.

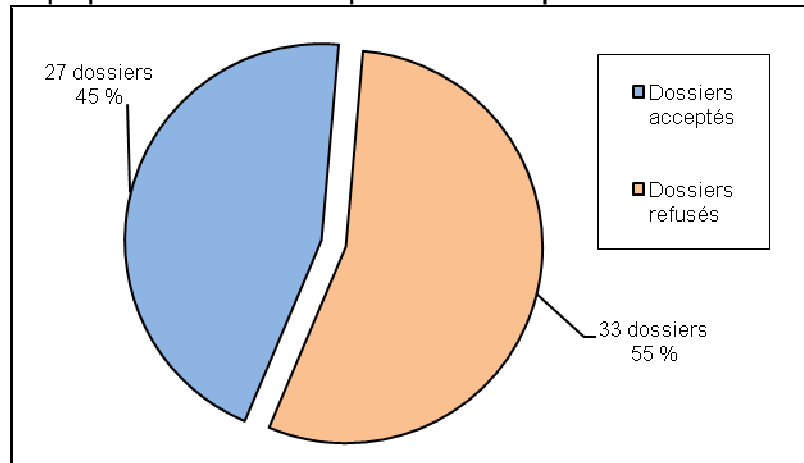
Lors du dernier processus d'inscription réalisé en 2006, 266 nouvelles candidatures d'artistes²³, jugées admissibles par les agents régionaux, ont été soumises aux jurys. De ce nombre, 113 ont été retenues, ce qui correspond à 42 % des candidatures étudiées; c'est ce qu'illustre le graphique 6.

Graphique 6 Résultat du dernier processus d'inscription des artistes au Répertoire



Le graphique 7 illustre la même information concernant les écrivains. Dans la même période, 81 nouvelles candidatures d'écrivains ont été soumises à l'UNEQ, 21 dossiers ont été jugés non admissibles; 60 dossiers ont donc été étudiés par le jury de sélection. De ce nombre, 27 écrivains, soit 45 %, ont été retenus²⁴.

Graphique 7 Résultat du dernier processus d'inscription des écrivains au Répertoire



²³ Les mêmes jurys sélectionnent les artistes anglais et français.

²⁴ Nous ne possédons pas l'information concernant les *writers*, qui sont sélectionnés par un autre comité

Constats

- Les organismes culturels régionaux constituent 51 % des inscriptions au *Répertoire de ressources culture-éducation*. Les artistes en constituent 33 %, et les écrivains, 14 %.
- La majorité des artistes inscrits, soit 55 %, se produisent dans la discipline « Arts de la scène ».
- C'est la région de Montréal qui compte le plus grand nombre d'artistes, d'écrivains et d'organismes inscrits au Répertoire.
- Lors du dernier processus d'inscription au Répertoire, 42 % des candidatures d'artistes et 45 % des candidatures d'écrivains étudiées par les jurys ont été retenues.

LA DESCRIPTION QUALITATIVE

4 L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DONNÉES

Plusieurs consultations se sont tenues afin de prendre le pouls des différents acteurs dans le programme. Le tableau suivant présente ces consultations, qui ont été réalisées au printemps 2007, soit au cours de la troisième année d'existence du programme.

Tableau 17 Synthèse de l'organisation des consultations

Acteurs	Outils utilisés	Types de consultation	Répondants	2007
Agents régionaux du MCCCCF	Questionnaire A Questionnaire B Questionnaire C	Par courriel Entrevue de groupe Entrevue téléphonique	13 agents sur 13 10 agents sur 13 12 agents sur 13	22 mars au 4 avril 20 avril 9 au 30 mai
Agents régionaux du MELS	Questionnaire A Questionnaire B	Par courriel Entrevue de groupe	11 agents sur 11 9 agents sur 11	22 mars au 4 avril 20 avril
Coordonnateurs aux directions centrales du MCCCCF et du MELS	Questionnaire AA	Entrevue individuelle	4 coordonnateurs sur 4	7 et 8 juin
Membres du jury de sélection des artistes pour le Répertoire	Questionnaire D	Entrevue individuelle	3 juges (sur 3 contactés)	28 mai au 5 juin
Milieu scolaire	Questionnaire E	8 entrevues de groupe	33 personnes	15 au 31 mai
Ressources inscrites au Répertoire	Questionnaire F	Entrevue téléphonique	20 ressources (sur 21 contactées)	15 juin au 13 juillet
Représentants d'associations culturelles	Questionnaire G	Entrevue individuelle	4 organismes (sur 6 contactés)	19 et 20 juin
Représentants d'associations éducatives	Questionnaire G	Entrevue téléphonique	5 organismes (sur 5 contactés)	12 au 21 juin
Représentante de l'UNEQ	Questionnaire GG	Entrevue individuelle	1 représentante	18 juin

5 LA DESCRIPTION DES PROCESSUS DE GESTION DU PROGRAMME LA CULTURE À L'ÉCOLE

Cette section est basée sur les entrevues réalisées avec les coordonnateurs dans les deux ministères ainsi que sur les réponses aux questionnaires soumis aux agents dans chacune des directions régionales. Des entrevues de groupe, au moment de la rencontre annuelle de tous les agents régionaux et des coordonnateurs des directions centrales, ont permis de compléter certains éléments d'information.

Fait intéressant, nous avons constaté que les réponses sont assez semblables entre les agents des deux ministères d'une même région. D'ailleurs, pour cinq équipes régionales, les réponses des deux agents sont pratiquement les mêmes dans les questionnaires. Pour les autres, bien que les réponses soient formulées différemment ou qu'elles soulèvent à l'occasion des aspects différents, les informations vont généralement dans le même sens d'un ministère à l'autre. En conséquence, lors de l'analyse des résultats, toutes les informations ont été groupées sans tenir compte de leur provenance.

5.1 LA GESTION DU PROGRAMME

La gestion du programme est faite conjointement par les deux ministères concernés. Elle est assurée au niveau central par des représentants de chaque ministère, et en région, par un comité régional de gestion (CRG), lequel regroupe des représentants de chaque ministère et, la plupart du temps, des représentants des milieux culturel et scolaire. La gestion du programme implique donc un travail de collaboration entre plusieurs unités ministérielles et régionales du MELS et du MCCCFC.

Au point de départ, les ministères ont étudié différents modèles. Après plusieurs hypothèses, ils ont élaboré un modèle de gestion propre au programme en tenant compte de ses particularités. La gestion se fait en collégialité sur la base d'un partage des responsabilités; elle implique un système de réseautage entre les unités administratives, les directions régionales et les partenaires culturels et scolaires. Les unités centrales laissent les régions libres de décider de leur propre modèle de gestion afin qu'il réponde aux réalités de chacune.

Une particularité de la gestion du programme est son mode informationnel et communicationnel. Le fait que toute l'information relative au programme soit disponible par voie électronique permet de réduire considérablement la documentation sur papier et de simplifier les démarches. Nous constatons cependant que les membres du personnel enseignant n'ont pas tous la même facilité en informatique.

Ce mode de cogestion où deux paliers sont clairement identifiés est en soi un défi. D'une part, les directions centrales doivent s'assurer que les orientations du programme sont respectées, alors que d'autre part, les actions opérationnelles qui permettent la réalisation des projets sont régionalisées.

Un autre défi se situe sur les plans communicationnel et informationnel, compte tenu des caractéristiques du modèle de gestion. Les personnes interrogées considèrent que, par des dispositifs pouvant faciliter la visibilité du programme et son accessibilité, il faut mieux rejoindre les milieux concernés : les commissions scolaires, les directions des écoles, les comités culturels scolaires, les partenaires, etc. Certains aspects doivent être améliorés, notamment pour que l'information circule de manière plus homogène et plus rapide dans le réseau; cela devient essentiel étant donné que des actions sont menées par le bouche à oreille.

La cogestion se vit au quotidien et, selon les personnes consultées, il s'agit réellement d'une force du programme. Le partenariat résulte de compromis, autant au niveau central que régional, et il est bien réel. Les responsabilités sont partagées, et la confiance est établie entre ces deux niveaux d'intervention.

5.2 LES RÔLES ET LES FONCTIONS DES ACTEURS DE LA GESTION DU PROGRAMME

5.2.1 Les directions centrales

Le protocole d'entente culture-éducation vise le renforcement du partenariat entre le MCCCCF, le MELS et leur milieu respectif. Par ce partenariat, les deux ministères veulent susciter, stimuler et valoriser des interventions concertées, adaptées et novatrices en matière d'éducation et de culture, et ce, dans le respect de leurs compétences propres²⁵. La responsabilité de la mise en œuvre de ce protocole revient à un groupe de personnes aux directions centrales : l'équipe du suivi du plan d'action culture-éducation (MCCCCF-MELS).

À l'intérieur de cette équipe, trois personnes interviennent directement dans le programme *La culture à l'école*, lequel constitue l'un des volets du plan d'action. Tout en ayant des niveaux différents de responsabilités, ces personnes coordonnent la gestion du programme en fonction des valeurs, des orientations et des préoccupations de leur ministère respectif, et ce, en collégialité. À ces personnes s'en ajoute une quatrième qui intervient aussi dans le programme en tant que coordonnateur, mais sans faire partie de l'équipe du suivi du plan d'action. Le tableau suivant présente les rôles et les responsabilités de ces quatre coordonnateurs²⁶.

Tableau 18 Rôles et responsabilités des quatre coordonnateurs du programme *La culture à l'école*

Acteurs	Rôles et responsabilités
Coordonnateurs I et II (l'un relève du MELS, l'autre, du MCCCCF)	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnent l'équipe du suivi du plan d'action culture-éducation, lequel découle du protocole d'entente culture-éducation. • Coordonnent le programme <i>La culture à l'école</i> (l'un des dossiers du plan d'action). • Produisent la documentation relative au programme. • Déterminent le calendrier annuel du programme (ce qui touche le niveau national seulement). • Font la promotion du programme auprès des directions régionales. • Organisent annuellement une rencontre d'échanges entre les acteurs des deux ministères (directions centrales et régionales).
Coordonnateur III (relève à la fois du MELS et du MCCCCF)	<ul style="list-style-type: none"> • Porte le dossier <i>La culture à l'école</i> au sein de l'équipe du suivi du plan d'action culture-éducation. • Rédige le bilan annuel du programme (à partir des rapports régionaux de reddition de comptes). • S'occupe du Répertoire et des documents afférents.
Coordonnateur IV (relève du MELS)	<ul style="list-style-type: none"> • Calcule la répartition des enveloppes budgétaires pour les régions. • Assure le lien avec les directions régionales du MELS. • Reçoit les rapports de reddition de comptes des directions régionales du MELS.

Au dire de ces quatre personnes rencontrées, le bilan de la cogestion du programme est positif. Si ses débuts ont été marqués par le « choc des cultures », les répondants considèrent avoir atteint une « belle complémentarité »

²⁵ Source : www.mcccf.gouv.qc.ca/index.

²⁶ Il est à noter que seul le coordonnateur III est entièrement dédié au programme. Les autres coordonnateurs assument d'autres tâches en dehors du programme.

ou une « belle complicité », dans le respect de la mission de chacun des ministères : « On a une vision commune du programme, malgré nos différences », affirme l'un d'eux.

Il faut dire que le défi de la cogestion est double : sur le plan horizontal, puisque le programme relève de deux ministères, et sur le plan vertical, puisqu'il est régionalisé. L'arrimage doit donc être fait autant au niveau national que régional, d'autant plus qu'il existe plusieurs paliers d'intervention en région : la direction régionale, les commissions scolaires et les écoles. Travailler à maintenir l'équilibre entre la centralisation de certains aspects et la régionalisation, tel est l'enjeu constant. Mais, à leur avis, il s'agit justement de l'une des forces du programme.

Actuellement, les coordonnateurs sont très satisfaits des divers aspects du programme, tels la façon de déterminer l'aide financière, les conditions d'admissibilité, les critères de sélection, la réalisation des projets et l'implication des partenaires. Ils considèrent néanmoins qu'il est laborieux de réaliser le bilan au niveau national, à cause des nombreux intervenants qui y participent : des écoles et des commissions scolaires tardent à remettre leurs rapports, ce qui engendre des délais au niveau régional et, conséquemment, au niveau national.

Les coordonnateurs sont conscients qu'il reste du travail à faire pour consolider la cogestion, sur le plan communicationnel et sur celui de la clarification des tâches de chaque palier d'intervention. Mais, selon eux, le succès du programme passe par un bon réseautage, lequel constitue d'ailleurs un objectif pour la prochaine année.

5.2.2 Les directions régionales

La répartition territoriale des directions régionales (DR) du MELS et du MCCCCF n'est pas la même. En effet, les dix-sept régions administratives du Québec se divisent en treize DR du côté du MCCCCF et en onze DR du côté du MELS²⁷. Comme un agent régional a la responsabilité du programme *La culture à l'école* à l'intérieur de chaque DR, vingt-quatre agents régionaux au total interviennent dans ce programme.

Globalement, les directions régionales sont responsables de la distribution des subventions aux commissions scolaires, de la mise sur pied du comité régional de gestion (CRG) et du rapport régional de reddition de comptes.

Une tâche importante des agents régionaux à l'égard du programme *La culture à l'école* consiste à répondre aux demandes d'information du milieu scolaire et du milieu culturel. Bien que, généralement, le milieu scolaire s'adresse à la direction du MELS, et le milieu culturel, à celle du MCCCCF, il est fréquent que les demandes d'information proviennent des deux milieux.

Les agents régionaux ont aussi pour tâche d'assurer la transmission des informations et la promotion du programme dans la région, l'un dans le milieu scolaire, l'autre dans le milieu culturel et, selon les régions, ils travaillent en collaboration plus ou moins étroite avec les gens de ces milieux.

Les agents régionaux du MCCCCF participent également à l'inscription des ressources culturelles professionnelles au Répertoire.

Enfin, les agents régionaux assument en concertation la responsabilité, sans doute la plus importante, de mettre sur pied le CRG et d'en coordonner les travaux. Ils ont alors la charge du suivi administratif, ce qui inclut le suivi budgétaire, en collaboration plus ou moins étroite avec le reste du CRG. En amont : la répartition du budget entre les commissions scolaires (CS). En aval : les suivis budgétaires et la reddition de comptes.

²⁷ Du côté du MELS, les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sont regroupées sous une même DR, alors que, du côté du MCCCCF, il s'agit de deux DR distinctes. Il en est de même pour les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

L'élément qui est nommé le plus souvent par les agents régionaux (dix-sept sur vingt-quatre) comme une force du programme concerne les objectifs qui sont visés. Ils mentionnent à ce sujet : le rehaussement culturel du programme scolaire, l'accès à des activités culturelles, une meilleure intégration de la culture à l'école et des activités enrichissantes pour les élèves. La concertation ou le partenariat entre les deux ministères est aussi rapporté comme une force du programme, et ce, par douze agents régionaux. Enfin, la satisfaction du milieu culturel et le mode de cogestion propre au programme sont les éléments qui arrivent respectivement aux 3^e et 4^e rangs lorsqu'il est demandé aux agents régionaux de nommer les forces du programme.

5.2.3 Les comités régionaux de gestion (CRG)

C'est ainsi que douze équipes régionales, appelées comités régionaux de gestion (CRG), ont été mises en place, chacun correspondant à une région ou à un regroupement de régions. Le tableau 19 présente le découpage des régions et la composition des CRG.

Comme son nom l'indique, le CRG est une structure qui a été créée pour faire le suivi du programme au niveau régional. Dans la brochure officielle du programme, il est mentionné ce qui suit :

Le programme *La culture à l'école* est soumis au comité régional de gestion auquel participent obligatoirement au moins deux personnes, l'une représentant le MELS et l'autre, le MCCCCF. Ce comité régional de gestion est responsable de la mise en œuvre du programme, du suivi de toutes ses étapes et de la gestion du budget disponible. Chaque région dispose d'une enveloppe budgétaire octroyée selon des paramètres communs à l'ensemble des régions²⁸.

Le tableau 19 montre que la formation des CRG respecte le mode de gestion prévu au programme : tous ces comités ont un représentant du MELS et un représentant du MCCCCF. Toutefois, le milieu culturel y est moins présent que le milieu de l'éducation. Notons que du côté de la culture, les personnes appelées à siéger au comité peuvent être des membres des conseils régionaux de la culture, des agents culturels municipaux, des artistes, etc.

Quant au nombre de réunions, il est variable d'une région à l'autre : cinq CRG se réunissent une fois l'an, et six mentionnent le faire entre deux et sept fois. Un CRG rapporte ne pas s'être réuni formellement en 2006-2007, à cause de circonstances particulières, mais il dit se réunir ordinairement une ou deux fois.

²⁸ QUÉBEC, MCCCCF et MELS, *Programme La culture à l'école 2006-2007 : description du programme et modalités relatives à la présentation de projets d'activités*, 2006, p. 6.

Tableau 19 Provenance des membres des douze comités régionaux de gestion (CRG)

Régions administratives	Regroupements de CRG ²⁹	MCCCF	MELS	CS	Écoles privées	Milieu culturel	Total
1	Bas-Saint-Laurent	1	1	1		1	4
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1	1	4			6
3-12	Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	2	1		2 ³⁰		5
4-17	Mauricie et Centre-du-Québec	1	1	5	1	2	10
5	Estrie	2	2	4	1	4	13
6	Montréal	1	1	7			9
7	Outaouais	1	1				2
8-10	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	2	2				4
9	Côte-Nord	1	2	4		3	10
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	1	1		1	4
13-14-15	Laval, Lanaudière et Laurentides	2	2				4
16	Montérégie	2	2	1			5

Fait à noter, dans quatre régions le nombre de membres n'est pas le même selon l'agent du MCCCF et celui du MELS³¹. Dans deux régions, le nombre de réunions n'est pas le même non plus selon les deux agents. Il semble donc que cette structure ne soit pas comprise de la même façon dans les deux ministères. En effet, certains agents semblent considérer le CRG comme le regroupement de tous les collaborateurs qui interviennent à un moment ou à un autre dans le processus, alors que d'autres semblent penser qu'il regroupe seulement les membres qui se réunissent formellement autour d'une même table pour coordonner l'ensemble des opérations.

La coordination, la préparation, l'organisation et l'animation des réunions des CRG reviennent aux agents régionaux. Comme nous le verrons plus loin, ces agents, tout en assumant les mêmes responsabilités, le font d'une manière différente d'une région à l'autre. À certains endroits, les tâches sont réparties entre les collaborateurs, qui les réalisent individuellement, alors qu'ailleurs elles sont plutôt réalisées en équipe.

5.3 LA TRANSMISSION DE L'INFORMATION

Dans toutes les régions, la transmission de l'information sur le programme est faite par les agents régionaux aux répondants du programme dans les commissions scolaires (CS). Cela se fait parfois lors d'une rencontre (réunissant un membre de chaque CS du territoire et un ou des agents régionaux) et parfois par une tournée des agents régionaux dans chaque CS. Dans certaines régions, la transmission de l'information se fait uniquement au moyen de l'envoi de documents, par la poste ou par courriel. Le processus diffère parfois à l'intérieur même d'une région, par exemple la tenue de réunions dans le réseau public et un envoi de documents aux écoles privées.

²⁹ On se souvient que, du côté du MELS, une seule DR regroupe les deux régions Bas-Saint-Laurent (BSL) et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (GÎM). C'est ainsi que l'agent régional de cette DR est membre de deux CRG : le CRG du BSL et celui de la GÎM. À l'inverse, un seul CRG a été créé pour regrouper les deux régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches : les deux agents du MELS et l'agent du MCCCF se retrouvent alors au sein du même CRG.

³⁰ Les représentants des écoles privées se joignent au CRG seulement au moment de la sélection des projets des écoles privées.

³¹ Le nombre que nous avons retenu aux fins de notre calcul est le plus élevé des deux.

La diffusion de l'information du programme se divise généralement en deux volets : d'une part auprès du milieu scolaire par l'agent du MELS et d'autre part, auprès du milieu culturel par l'agent du MCCCCF.

Plusieurs agents régionaux consultés (dix-sept sur vingt-quatre) ont relevé des lacunes sur le plan des communications dans le milieu scolaire : « méconnaissance du programme », « interprétation inégale », « informations qui circulent difficilement », « certaines CS semblent souffrir d'une mauvaise communication interne », « beaucoup d'enseignants ne lisent pas les directives du programme et font des demandes non admissibles ». Quelques actions ont été suggérées : des activités de formation ou d'information sur les modalités des projets, une promotion au niveau national, une diffusion de l'information plus tôt (à la fin de l'année scolaire précédente).

Il est intéressant de noter ici que certaines actions en ce sens ont été entreprises depuis. Les outils d'information ont été revus et bonifiés, ils sont aussi disponibles plus tôt. Des formations de deux jours sont offertes actuellement aux milieux scolaire et culturel dans les différentes régions du Québec. De plus, une réflexion est actuellement en cours visant à mettre en place une forme de réseautage qui faciliterait la circulation de l'information entre l'ensemble des partenaires.

Tableau 20 Synthèse des commentaires à l'égard des difficultés relatives à la transmission de l'information

Difficulté soulevée	Suggestions
Communications difficiles dans le milieu scolaire	Réaliser des activités de formation et d'information dans le milieu scolaire. Réaliser une promotion au niveau national. Faire connaître l'information plus tôt, soit à la fin de l'année scolaire précédente.

5.4 LA SÉLECTION DES PROJETS

La sélection des projets comporte deux étapes : la préparation et le dépôt des demandes d'aide financière pour les projets, ainsi que la vérification de l'admissibilité et la sélection des projets.

5.4.1 La préparation et le dépôt des demandes d'aide financière pour les projets

Cette étape relève des CS et/ou des écoles. Plusieurs agents mentionnent qu'au sein même de leur région la procédure peut être différente d'une CS à l'autre. Généralement, les écoles remettent leurs projets à leur CS. Certaines CS déterminent à l'avance le montant auquel chaque école a droit ou même, les écoles qui auront droit à un projet. Au moins trois régions font mention de CS qui alternent entre les écoles d'une année à l'autre, par exemple accordant la priorité au secondaire une année et au primaire l'année d'ensuite.

À cette étape, l'élément négatif qui revient le plus souvent a trait aux formulaires ou aux outils informatiques, quatorze répondants en faisant mention. Globalement, ils souhaitent des formulaires moins longs, plus simples, plus précis et où les calculs seraient plus faciles, car les erreurs de calcul seraient nombreuses. Ils souhaitent aussi que soit mieux balisé « ce à quoi les écoles ont droit ». Ils aimeraient que le site Internet soit plus convivial, donnant l'accessibilité aux outils à l'année. Toutefois, deux répondants sont perplexes quant au virage informatique annoncé, à cause du grand nombre de formulaires actuellement remplis à la main.

Tableau 21 Synthèse des commentaires à l'égard des difficultés relatives à la préparation et au dépôt des demandes d'aide financière pour les projets

Difficultés soulevées	Suggestions
Complexité des formulaires et des outils informatiques	Concevoir des formulaires plus simples et plus précis. Rendre le site Internet plus convivial.
Erreurs dans les calculs de l'aide financière	Clarifier les dépenses admissibles. Mieux informer les écoles. Faciliter les calculs à même les formulaires.

Il est important de préciser ici que ces commentaires ont été recueillis quelque temps seulement avant la parution des nouveaux formulaires (printemps 2007), plus simples à utiliser, dans lesquels ont justement été prises en compte ces critiques qui avaient déjà été formulées. De plus, depuis la consultation, le MELS a procédé à une refonte de l'arborescence de la section de son site Internet dédiée au programme afin de la rendre plus conviviale et y déposera bientôt une version PDF imprimable du programme.

5.4.2 La vérification de l'admissibilité et la sélection des projets

L'analyse des projets

Règle générale, les projets sont d'abord analysés par la CS et ils sont acheminés ensuite au CRG, qui les analyse à son tour, de manière plus ou moins exhaustive selon les régions. Les écoles privées font exception à cette règle; la plupart du temps, il y a pour elles un seul palier d'évaluation (nous y reviendrons plus loin). Il peut aussi arriver qu'un projet touche l'ensemble d'une CS et qu'alors il ne soit évalué qu'au niveau régional.

Nous constatons toutefois une disparité dans les méthodes de travail entre les CS (et entre les CS d'une même région) et entre les CRG.

La CS reçoit généralement les projets de ses écoles. Dans certaines CS, c'est le répondant du programme qui étudie les projets, seul ou en consultant des collègues, mais la plupart du temps c'est plutôt le comité culturel de la CS ou un comité de sélection mis sur pied spécialement pour l'occasion. Dans six régions, les agents régionaux disent participer aux comités d'évaluation des projets dans toutes leurs CS; parfois, les deux agents siègent à tous les comités, et parfois, ils se divisent les CS. Dans d'autres régions, on « essaie » d'y participer selon les disponibilités ou on laisse simplement cette responsabilité aux CS.

Certaines CS ne font que vérifier l'admissibilité de leurs projets et envoient le tout à l'instance régionale qui les sélectionne. Il en est qui établissent un ordre de priorité pour leurs projets, alors que d'autres réalisent leur propre sélection en fonction de leur budget. Dans ce dernier cas, l'instance régionale (le CRG, la plupart du temps) ne fera simplement que vérifier l'admissibilité des projets. D'autres CS font des propositions globales à leurs écoles avant même le dépôt des demandes, ces propositions correspondant précisément à l'enveloppe qui leur est allouée; les vérifications sont alors assez simples dans ces cas.

Fait à noter, les instances responsables d'étudier les projets peuvent prendre différentes appellations, telles que comité local, comité local d'évaluation, comité de sélection des projets ou comité régional de coordination.

Dans le processus de sélection des projets, quelques répondants relèvent comme problèmes des erreurs dans la présentation des projets, par exemple : les ressources culturelles ne font pas partie du Répertoire, les calculs sont erronés, les dépenses ne sont pas conformes, les écoles respectent difficilement les dates de dépôt des projets. Trois répondants déplorent le roulement de personnel d'une année à l'autre dans les CS, alléguant que l'on confie souvent la responsabilité de ce programme à du personnel occasionnel.

Les suggestions formulées pour pallier ces problèmes : mieux informer les écoles, faire en sorte que le responsable du programme à la CS joue un rôle de personne conseil auprès des écoles, inciter le comité culturel à jouer un rôle plus actif, inciter les CS à inviter les agents régionaux à leurs rencontres d'évaluation, poursuivre le travail de collaboration des agents régionaux et des comités, et confier la responsabilité du programme à un personnel permanent à la CS.

Interrogés sur la pertinence de disposer d'un outil d'évaluation des projets, les agents régionaux estiment que le besoin d'un tel instrument ne s'est pas fait sentir et qu'il faut laisser chaque milieu, CS ou CRG, choisir son propre mécanisme d'évaluation. Si un tel outil était élaboré, il devrait rester facultatif à leur avis.

Par ailleurs, deux agents suggèrent de « définir plus clairement les champs d'activité admissibles au programme, plus particulièrement pour le volet de la culture scientifique ». Deux autres agents suggèrent « une amélioration des fonctions de recherche du Répertoire », de façon à pouvoir vérifier facilement les ressources engagées dans les projets. À ce sujet, il convient de préciser que le MCCCFF travaille actuellement à améliorer l'ensemble du Répertoire, et que l'une des améliorations concerne justement ses fonctions de recherche.

Les critères de sélection des projets

Tableau 22 Critères utilisés pour la sélection des projets

Critères du programme	Nombre de CRG qui les utilisent (total de CRG : 12)
Conformité avec les conditions d'admissibilité	12
Collaboration entre les enseignants, les artistes, les écrivains et les organismes culturels	9
Participation du plus grand nombre d'élèves possible	12
Liens avec le Programme de formation de l'école québécoise	11
Diversité des sources de financement	10
Critères régionaux ou locaux	Nombre de CRG qui les utilisent
Milieu défavorisé	3
Historique des sommes attribuées antérieurement	3
Priorité aux artistes et écrivains de la région	1
Accessibilité à des activités culturelles à proximité	1
École qui dépose une première demande	1
Originalité du programme offert	1
Participation équitable entre les écoles d'une même CS	1

La sélection des projets est faite en fonction de critères dans les douze CRG. Deux catégories de critères sont utilisées : ceux proposés dans la brochure officielle du programme³² et d'autres déterminés au niveau régional ou local. Les critères du programme sont pris en compte par presque tous les CRG. Dans trois d'entre eux, ils sont pondérés. Finalement, dans six régions, on mentionne que des CS établissent leurs propres critères en sus des critères nationaux, ce qui permet de donner une couleur régionale au programme.

La mesure de soutien aux sorties culturelles

La mesure de soutien aux sorties culturelles rembourse, jusqu'à 40 %, les frais de transport des élèves vers un lieu culturel. Elle a été mise en place de façon ponctuelle en 2005-2006 pour compenser les effets du boycott chez les organismes diffuseurs et elle a été reconduite en 2006-2007, mais elle n'est pas récurrente. Comme cette mesure ne fait pas partie du programme *La culture à l'école* et qu'un projet ne peut être subventionné à la fois par la mesure et le programme, il faut s'assurer que le projet n'est pas présenté aux deux endroits. Les agents régionaux mentionnent que cette mesure complique l'étude des projets, mais tous la considèrent fort pertinente : il s'agit d'un « levier important », d'un « outil essentiel » pour faciliter la fréquentation des lieux culturels; ils souhaitent donc que cette mesure soit récurrente.

Quant à sa forme, toutefois, les avis sont partagés : certains agents estiment qu'elle devrait être incluse dans le programme, d'autres jugent que ce devrait être une mesure à part (comme maintenant), mais qu'il faudrait faire en sorte de mieux expliquer les distinctions entre la mesure et le programme. Précisons d'ailleurs que le MCCCFF vient d'ajouter des précisions à cet effet dans le texte de présentation de la mesure.

Tableau 23 Synthèse des commentaires à l'égard des difficultés relatives à la vérification de l'admissibilité et à la sélection des projets

Difficultés soulevées	Suggestions
Erreurs dans les projets	Faire en sorte que le responsable du programme à la CS joue un rôle de personne conseil auprès des écoles. Inciter les comités culturels à jouer un rôle plus actif. Offrir un accompagnement aux répondants des CS. Favoriser la collaboration entre les agents régionaux et les comités. Confier la responsabilité du programme à un personnel permanent à la CS.
Manque de précision sur l'admissibilité des projets à caractère scientifique	Définir plus clairement leur admissibilité.
Difficulté de vérifier les ressources du Répertoire	Améliorer les fonctions de recherche à l'intérieur du Répertoire.
Difficulté de vérifier les projets admissibles aussi à la mesure de soutien aux sorties culturelles	Mieux arrimer les caractéristiques du programme et de la mesure.

5.4.3 Les écoles privées

Les répondants de huit régions font mention d'un processus de sélection des projets des écoles privées³³. Dans cinq régions, ils sont étudiés par le CRG ou une variante du CRG (un ou des représentants des écoles privées travaillent avec des membres du CRG). Dans deux régions, il est seulement mentionné que les agents régionaux

³² QUÉBEC, MCCCFF et MELS, *Programme La culture à l'école 2006-2007 : description du programme et modalités relatives à la présentation de projets d'activités*, 2006, p. 10.

³³ Il n'y a pas des écoles privées sur tous les territoires des directions régionales.

font la sélection des projets, mais ce n'est pas clair si c'est individuellement ou en comité. Enfin, dans une région, c'est la Table de l'enseignement privé qui s'occupe de cette tâche.

Aucune insatisfaction n'est mentionnée à l'égard du processus de sélection des projets des écoles privées.

5.4.4 L'établissement du montant de l'aide financière

Lorsque l'enveloppe budgétaire n'est pas suffisante pour répondre à toutes les demandes admissibles, le CRG procède de différentes façons pour ne pas mettre de côté des projets entiers. Voici quelques exemples rapportés par les agents régionaux :

- fixation d'un plafond à 2000 \$ ou 3000 \$;
- recommandation de diminuer le nombre de jours d'animation prévus;
- détermination d'un pourcentage moindre que 75 %;
- limitation à un projet par école;
- limitation à un projet aux deux ans pour une même école.

Deux agents considèrent que les petites écoles sont pénalisées et ils proposent d'offrir la possibilité d'un soutien à 90 % pour les établissements de 100 élèves ou moins.

Tableau 24 Synthèse des commentaires à l'égard des difficultés relatives à l'établissement du montant de l'aide financière

Difficulté soulevée	Suggestion
Manque de ressources financières pour les petites écoles	Soutenir à 90 % les établissements de moins de 100 élèves.

5.4.5 La reddition de comptes

Neuf agents régionaux rapportent des difficultés à l'étape de la reddition de comptes, toutes en relation avec la complexité des rapports ou la confusion concernant les informations demandées. Ils proposent donc d'améliorer les formulaires servant à la reddition de comptes, de sorte qu'ils soient plus faciles à comprendre et plus simples à utiliser, ce qui d'ailleurs a été réalisé depuis la consultation. En effet, en plus des nouveaux formulaires de présentation des projets, accessibles sur le site Internet à compter du printemps 2007, de nouveaux formulaires de reddition de comptes ont aussi été produits au cours de la même période.

Tableau 25 Synthèse des commentaires à l'égard des difficultés relatives à la reddition de comptes

Difficultés soulevées	Suggestion
Formulaires complexes Confusion des informations demandées	Produire des formulaires simples, clairs et pratiques.

Constats

Il n'y a pas de modèle unique de gestion des projets dans les régions ni dans les commissions scolaires (CS) d'une même région. Les principaux éléments des aspects communs et de ceux qui varient sont les suivants :

- **La composition des comités régionaux de gestion (CRG) :** Le modèle le plus fréquent est le CRG formé de représentants régionaux des deux ministères et de représentants des commissions scolaires. Vient ensuite le CRG auquel participent des représentants du milieu culturel qui s'ajoutent aux membres mentionnés précédemment et celui où des représentants des écoles privées siègent. Finalement, il existe deux CRG formés uniquement des représentants des deux ministères, et un autre auquel participe, en plus, un représentant des écoles privées.
- **La transmission de l'information :** Elle est faite par les agents régionaux dans toutes les régions, mais selon des modalités différentes de l'une à l'autre, le plus fréquemment lors d'une rencontre.
- **L'évaluation des projets :** Cette évaluation est faite en deux étapes, une première à la CS, l'autre à l'instance régionale, le CRG la plupart du temps. À la CS, les projets sont analysés par le responsable du programme, le comité culturel ou un comité mis sur pied spécialement à cette fin. Certaines CS vérifient seulement l'admissibilité des coûts, d'autres établissent un ordre de priorité de leurs projets, d'autres encore font une proposition globale au CRG, laquelle correspond à la subvention qui leur est accordée. Dans au moins la moitié des régions, les agents régionaux participent à cette étape. Dans toutes les régions, la décision finale appartient au CRG.
- **La sélection des projets :** La sélection est faite en fonction de presque tous les critères du programme. Dans quelques régions, des critères régionaux sont ajoutés.
- **La détermination du montant de l'aide financière :** Pour établir le montant de la subvention qui sera accordée, les régions se donnent des critères d'allocation, qui varient de l'une à l'autre.
- **Les forces du programme :** Selon la majorité des acteurs consultés aux directions centrales et régionales, la principale force du programme réside dans ses objectifs. En effet, le programme donne l'occasion aux élèves de vivre des expériences culturelles qui ont réellement des incidences sur leurs apprentissages. Le mode de cogestion du programme constitue également une force du programme. Aux deux paliers d'intervention (régional et central), on apprécie le partenariat entre les deux milieux : culturel et scolaire. La décentralisation du programme est signalée aussi par plusieurs comme un aspect positif. On rapporte une belle complémentarité entre tous les acteurs.
- **Les faiblesses du programme :** Les principales faiblesses rapportées par les agents régionaux sont relatives aux communications, à la transmission des informations, à la documentation, aux formulaires et aux autres outils utilisés. Et en fait, plusieurs améliorations ont déjà été apportées à ces aspects depuis les consultations.

6 LA DESCRIPTION DES PROCESSUS D'INSCRIPTION ET DE RÉINSCRIPTION AU RÉPERTOIRE DE RESSOURCES CULTURE-ÉDUCATION

Les processus d'inscription et de réinscription au *Répertoire de ressources culture-éducation* sont sous la responsabilité du MCCCCF.

Les personnes ayant fourni des informations ou ayant fait part d'opinions à l'égard de ces processus sont :

- les quatre coordonnateurs du programme aux directions centrales du MCCCCF et du MELS;
- douze agents régionaux du MCCCCF;
- vingt ressources inscrites au Répertoire, sélectionnées de façon partiellement aléatoire, qui se distribuent ainsi : cinq artistes en arts de la scène, quatre artistes en arts visuels, cinq artistes en métiers d'art, un artiste en cinéma, vidéo, télévision et radio, deux écrivains et trois personnes représentant chacune un organisme culturel régional;
- trois membres du jury de sélection des artistes, soit ceux qui ont déjà assumé cette fonction par le passé et qui l'assumeront aussi lors de la prochaine démarche d'inscription;
- la représentante de l'UNEQ, l'organisme responsable de la sélection des écrivains, soit l'agente des programmes de diffusion et de formation qui a la responsabilité du programme *La culture à l'école* à l'UNEQ³⁴.

Le Répertoire est composé de trois groupes de ressources : les artistes, les écrivains et les organismes culturels. Chacun de ces groupes fait l'objet d'un processus d'inscription et de réinscription distinct.

Pour faire partie du Répertoire, une ressource culturelle – artiste ou écrivain – doit faire une demande en ce sens, répondre à certains critères, et ce, à l'intérieur de la période d'inscription prévue par le MCCCCF. Périodiquement par la suite, il est demandé aux ressources inscrites de se réinscrire. Cette opération de réinscription a pour objectif de s'assurer que les ressources répondent toujours aux critères.

Pour être inscrit au Répertoire, un organisme culturel régional doit en faire la demande à sa DR du MCCCCF, laquelle a la responsabilité de juger de son admissibilité. Il n'y a pas de période fixe pour cette inscription et il n'y a pas d'opération de réinscription pour les organismes.

6.1 L'INSCRIPTION ET LA RÉINSCRIPTION DES ARTISTES

L'inscription et la réinscription des artistes sont gérées entièrement par le MCCCCF.

6.1.1 L'inscription des artistes

Depuis la mise en place du programme, le processus d'inscription des artistes au Répertoire s'est déroulé à deux reprises : en 2004 et en 2006. D'une fois à l'autre, ce processus se modifie à la suite des commentaires émis par les principaux intéressés : il se « bonifie », selon les coordonnateurs. Il sera d'ailleurs précisé plus loin dans le document que la prochaine édition (celle de 2008) sera elle aussi différente.

³⁴ Deux volets ont constitué cette entrevue : des questions portant spécifiquement sur le processus de sélection des écrivains et d'autres sur les liens entre les membres de l'organisme et le programme, dont il sera question à la section 9.2.

De manière générale, les étapes du processus d'inscription des artistes sont :

- l'appel de candidatures;
- la présélection des dossiers;
- l'organisation des jurys de sélection;
- la détermination des outils et des critères d'évaluation;
- l'analyse des dossiers par le jury (individuellement et en comité).

L'appel de candidatures

L'appel de candidatures d'artistes est lancé par les deux coordonnateurs du programme à la direction centrale du MCCCCF, qui diffusent l'information sur le site Internet de ce ministère auprès des organismes nationaux susceptibles d'entrer en contact avec des artistes et des médias culturels. Ils envoient également la documentation nécessaire aux agents régionaux, de façon qu'ils en fassent eux aussi la promotion dans leur région.

Les agents régionaux réalisent différentes actions de promotion : la publication de communiqués dans les journaux régionaux, des contacts avec les organismes culturels régionaux qui sont des « relayeurs » importants, des suivis auprès des artistes qui se sont montrés intéressés depuis la dernière période d'inscription et même, des recherches pour dénicher les artistes individuellement. Certains agents sont très actifs sur le plan de la promotion, alors que d'autres disent se limiter à répondre aux demandes d'information.

D'ailleurs, selon la majorité des agents régionaux, leur principale activité au cours de cette période consiste à répondre aux demandes d'information des artistes et à les conseiller au besoin. Ils informent, expliquent, encadrent, conseillent, corrigent, commentent, etc. En fait, les agents régionaux accompagnent les artistes dans la préparation de leur dossier, et ce, par téléphone, par courriel ou lors de rencontres de travail.

C'est à la direction régionale du MCCCCF que l'artiste envoie son dossier de candidature.

La présélection des dossiers

L'agent régional réalise une première sélection des dossiers en vérifiant l'admissibilité de chacun d'eux, ce qui constitue une autre part importante de son travail. Pour ce faire, il considère d'abord les conditions d'admission présentées dans la documentation officielle³⁵, soit :

- être un artiste professionnel dans l'une ou l'autre de ces disciplines : arts de la scène, arts visuels, cinéma, vidéo, télévision, radio, et métiers d'art;
- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut d'immigrant reçu et résider au Québec depuis au moins un an;
- avoir terminé sa formation, ou l'équivalent, et avoir à son actif au moins deux années de pratique artistique ainsi que des œuvres diffusées dans un contexte professionnel au Québec ou ailleurs au cours des cinq dernières années.

Il vérifie également les pièces jointes. L'agent régional fait ensuite les photocopies de tous les dossiers qu'il juge admissibles et les envoie à la direction centrale du MCCCCF.

³⁵ Document consulté : *Répertoire de ressources culture-éducation, programme La culture à l'école : inscription des artistes, date limite : le 16 janvier 2006, p. 2.*

L'organisation des jurys de sélection

Pour chaque opération d'inscription (2004 et 2006), trois jurys de sélection ont été spécialement formés : l'un pour juger les candidatures des régions de l'est du Québec, l'un pour celles du centre, et l'autre pour celles de l'ouest. Chaque jury était composé de quatre personnes : deux du milieu scolaire (possédant une expertise en arts) et deux du milieu culturel (avec une expertise en éducation), choisies à l'extérieur de la fonction publique par les coordonnateurs du programme aux directions centrales du MCCCCF et du MELS.

Pour la dernière opération de sélection, ayant débuté à l'automne 2007, quelques modifications ont été apportées. En effet, dans un souci d'uniformité entre les régions et pour réduire les biais méthodologiques, les coordonnateurs du programme aux directions centrales ont convenu de former un seul jury pour toutes les candidatures de toutes les régions. La composition de ce jury répond au même modèle que par le passé. Elle est satisfaisante pour les coordonnateurs autant que pour les membres du jury consultés. En effet, l'ensemble des compétences des membres de cette équipe permet de juger l'ensemble des disciplines, sauf pour celle du conte, qui a été identifiée comme plus difficile à évaluer par plusieurs répondants (soit des agents régionaux, des membres du jury et des ressources).

Bien que cette décision modifie l'organisation au niveau national, cela a peu d'incidences au niveau régional. Le calendrier de réalisation a également été devancé pour s'ajuster à la réalité du monde scolaire, ce qui répond ainsi à une demande du personnel enseignant et des agents régionaux visant à améliorer la planification des projets pour l'année scolaire suivante.

C'est ainsi que pour le processus de sélection des artistes ayant débuté à l'automne 2007, les résultats seront connus au début de 2008, et les nouvelles ressources apparaîtront au Répertoire en juin 2008, de sorte qu'elles seront accessibles pour l'année scolaire 2008-2009.

La détermination des outils et des critères d'évaluation

Le formulaire rempli par l'artiste, accompagné de son curriculum vitae et d'une pièce audio ou visuelle, constitue le dossier qui est soumis aux membres du jury aux fins de l'évaluation. Une grille d'évaluation leur est remise, laquelle regroupe les critères présentés dans la documentation officielle³⁶. Ces critères sont :

- son professionnalisme;
- sa démarche artistique et éducative;
- la conformité des activités proposées avec les objectifs du programme;
- les objectifs des activités sur le plan artistique;
- la cohérence entre la démarche de l'artiste et les activités proposées;
- la participation active des jeunes;
- l'adéquation entre les activités et le groupe d'âge visé.

Les membres du jury considèrent que, généralement, le dossier de l'artiste permet de porter un jugement éclairé sur le respect des critères. Ils se disent satisfaits de ces derniers, de leur pertinence, de leur nombre et de leur pondération. Ils suggèrent toutefois d'en améliorer la clarté et de mieux arrimer les questions du formulaire avec les critères, par exemple : mieux définir le professionnalisme à l'égard des différentes disciplines, circonscrire la discipline du conte, préciser ce qui est attendu sur le plan éducatif, exiger plus de détails sur le déroulement des activités dans le formulaire. Ils suggèrent aussi de remplacer l'échelle dichotomique par une échelle plus nuancée.

³⁶ Document consulté : *Répertoire de ressources culture-éducation : programme La culture à l'école : inscription des artistes, date limite : le 16 janvier 2006*, p. 4.

Enfin, considérant l'importance de la pièce jointe pour l'évaluation du professionnalisme, ils souhaiteraient qu'elle soit obligatoire.

Il arrive que des agents régionaux assistent à une rencontre du jury. Les membres du jury déplorent que certains d'entre eux mettent alors de la pression pour qu'un artiste de leur région soit sélectionné. Il s'agit du principal problème qu'ils ont cerné lors de cette étape.

Encore une fois, il convient de noter les améliorations qui ont été apportées depuis les consultations. D'abord, les critères du professionnalisme ont été précisés, à partir de ceux du CALQ (Conseil des arts et des lettres du Québec), et figurent maintenant sur le site du Répertoire. La formulation des questions soumises à l'artiste a été bonifiée, et une pièce (portfolio ou autre) illustrant le travail de l'artiste doit maintenant accompagner chaque dossier de candidature. De plus, la grille d'évaluation ainsi que l'échelle d'évaluation ont été revues.

L'analyse des dossiers par le jury (individuellement et en comité)

L'analyse des dossiers se fait en deux temps :

- **La lecture et l'analyse préalable des dossiers réalisées individuellement par chaque membre du jury.** Chacun y apprécie chaque critère par une cote (fort ou faible) et note ses arguments, ses commentaires et ses questions dans la grille d'évaluation.
- **L'analyse réalisée en comité pour l'évaluation finale.** Le groupe reprend le dossier, examine la pièce audio ou visuelle, le cas échéant, discute des appréciations de chacun, demande des précisions à l'agent régional, si nécessaire, et en arrive à une décision unanime. Le comité peut faire des recommandations (par exemple sur l'âge des jeunes visés), s'il le juge à propos.

Lors du processus d'inscription en 2006, 266 dossiers ont été analysés par trois jurys de sélection à la grandeur du Québec, chacun s'étant réuni en comité pour une période d'une semaine. Pour l'analyse des candidatures de 2007, trois semaines ont donc été prévues à cette fin, entrecoupées d'une semaine de travail individuel.

L'ensemble du processus de sélection, incluant le calendrier de réalisation, est jugé satisfaisant, à la fois par les membres du jury consultés et les coordonnateurs du programme aux directions centrales. Selon eux, cela « permet d'évaluer les artistes à leur juste valeur », ce que devrait permettre également le processus de la prochaine année.

Tableau 26 Processus d'inscription des artistes au Répertoire

Intervenants	Appel de candidatures	Présélection des dossiers	Organisation des jurys	Préanalyse du jury	Analyse du jury	Étapes finales
Coordonnateurs à la direction centrale du MCCCCF	Production et envoi des documents aux agents régionaux Promotion sur Internet auprès des organismes nationaux et des médias culturels		Choix des membres de chaque jury ³⁷	Envoi de tous les dossiers et de la grille d'évaluation à chaque membre du jury	Soutien au déroulement des rencontres du comité (l'un anime, l'autre s'occupe du volet technique)	Inscription des nouveaux artistes au Répertoire
Agents régionaux du MCCCCF	Promotion auprès des organismes régionaux Soutien aux artistes dans la préparation de leur dossier	Vérification de chaque dossier Envoi des dossiers jugés admissibles à la direction centrale			Présence, lors de la présentation au jury, des artistes de sa région, de façon à répondre aux questions et à noter les raisons des refus	Envoi des réponses écrites aux artistes acceptés et refusés Explications verbales aux artistes refusés
Artistes	Préparation et présentation de leur dossier à leur DR					
Membres du jury				Lecture de chaque dossier, annotation et 1 ^{re} évaluation (individuellement)	Examen de la pièce audio ou visuelle Mise en commun des évaluations individuelles, discussion et décision unanime	

6.1.2 La réinscription des artistes

Depuis le début du programme, un seul processus de réinscription des artistes au Répertoire a eu lieu, soit au cours de l'année scolaire 2005-2006. Prévus à l'origine pour avoir lieu tous les trois ans, la réinscription est maintenant supposée se tenir elle aussi tous les deux ans, alternant d'une année à l'autre avec l'inscription. La prochaine opération de réinscription se tiendra en 2008.

Le processus passé de réinscription a été élaboré par les coordonnateurs à la direction centrale du MCCCCF, qui ont envoyé la documentation s'y rapportant aux agents régionaux. Ces derniers ont alors transmis les informations ainsi que le formulaire, par courriel ou par la poste, à chacun des artistes déjà inscrits au Répertoire. Ils ont ensuite vérifié les formulaires reçus des artistes, communiqué avec eux pour plus de précisions lorsque cela était nécessaire, puis ont retourné le tout à leur direction centrale. Il semble que certains agents aient fait des rappels à ceux n'ayant pas répondu, et d'autres, non. Enfin, les coordonnateurs du programme à la direction centrale du MCCCCF ont par la suite apporté les correctifs nécessaires aux fiches des artistes dans le Répertoire.

³⁷ En 2004 et 2006, il y avait trois jurys, c'est-à-dire trois comités différents. À l'automne 2007, un seul était prévu.

Lors de cette opération, il a été demandé à tous les artistes de renouveler leur inscription. Cela avait pour objectif de s'assurer que les artistes inscrits étaient toujours actifs professionnellement et aussi, de leur permettre de modifier le texte les concernant dans le Répertoire. Actuellement, il est prévu que la prochaine réinscription se déroule de la même façon, sauf que les artistes nouvellement admis (lors de l'inscription précédente) ne feront pas l'objet de cette réinscription.

Aucun problème particulier n'a été soulevé concernant la réinscription. Le tableau suivant synthétise les différentes étapes du processus de réinscription des artistes au Répertoire.

Tableau 27 Processus de réinscription des artistes au Répertoire

Intervenants	Lancement	Vérification	Modifications
Coordonnateurs à la direction centrale du MCCCCF	Production de la documentation nécessaire Envoi aux agents régionaux		Modifications aux fiches des artistes dans le Répertoire
Agents régionaux du MCCCCF	Envoi aux artistes déjà inscrits Soutien aux artistes	Vérification des formulaires Envoi des modifications à la direction centrale	
Artistes	Préparation et envoi du formulaire à leur DR		

6.2 L'INSCRIPTION ET LA RÉINSCRIPTION DES ÉCRIVAINS

En vertu d'une entente, le MCCCCF a délégué à l'UNEQ la gestion du processus de sélection des écrivains, francophones et anglophones.

6.2.1 L'inscription des écrivains

Depuis la mise en place du programme, le processus d'inscription des écrivains s'est déroulé en même temps que celui des artistes, soit en 2004 et en 2006.

De manière générale, les étapes du processus d'inscription des écrivains sont :

- l'appel de candidatures;
- la présélection des dossiers;
- l'organisation des jurys de sélection;
- la détermination des outils et des critères d'évaluation;
- l'analyse des dossiers par le jury (individuellement et en comité).

L'appel de candidatures

L'appel de candidatures d'écrivains est lancé par les deux coordonnateurs du programme à la direction centrale du MCCCCF qui, tout comme pour les artistes, diffusent l'information sur le site Internet du MCCCCF aux organismes nationaux susceptibles d'entrer en contact avec des écrivains, à l'UNEQ, aux agents régionaux ainsi qu'aux médias culturels.

L'UNEQ et les agents régionaux font la promotion du Répertoire dans leur réseau respectif. Quoique moins de demandes leur proviennent des écrivains que des artistes, une part du travail des agents consiste à répondre aux questions des écrivains et à les accompagner eux aussi dans la préparation de leur dossier.

C'est à l'UNEQ que l'écrivain envoie son dossier de candidature.

La présélection des dossiers

La responsable des programmes de diffusion et de formation à l'UNEQ est aussi responsable du programme *La culture à l'école*. Elle reçoit toutes les candidatures des écrivains et réalise une première sélection des dossiers en vérifiant l'admissibilité de chacun d'eux.

Pour ce faire, elle considère d'abord les conditions d'admission présentées dans la documentation officielle³⁸, soit :

- être un écrivain professionnel dans l'un ou l'autre des domaines suivants : roman, poésie, conte, récit, nouvelle, bande dessinée, littérature pour la jeunesse, théâtre pour la jeunesse, essai, cinéma et télévision³⁹;
- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut d'immigrant reçu et résider au Québec depuis au moins un an;
- avoir au moins deux livres publiés par un éditeur agréé, dont un au cours des sept dernières années dans les catégories mentionnées plus haut;
- ou avoir au moins cinq textes de création publiés au cours des sept dernières années par un éditeur professionnel de livres ou de revues;
- ou avoir au moins un scénario pour le cinéma ou la télévision produit par un producteur reconnu par le Conseil des arts et des lettres du Québec ou la Société de développement des entreprises culturelles, dont un au cours des sept dernières années;
- ou avoir au moins une œuvre dramatique publiée par un éditeur professionnel ou produite par une compagnie de théâtre professionnelle, dont une au cours des sept dernières années.

Elle vérifie les pièces jointes et élimine les dossiers incomplets. Elle transmet ensuite les dossiers admissibles aux deux jurys de sélection des écrivains.

L'organisation des jurys de sélection

Pour chaque opération (2004 et 2006), deux comités de sélection ont été spécialement formés : l'un pour juger les candidatures des écrivains francophones, et l'autre, celles des écrivains anglophones. Le comité francophone est composé de quatre personnes : deux écrivains, un enseignant et un spécialiste de la littérature jeunesse (ex. : bibliothécaire, éditeur). Celles-ci sont choisies à l'extérieur de la fonction publique et du Répertoire, par l'UNEQ et les coordonnateurs du programme à la direction centrale du MCCC. Les membres du comité anglophone sont choisis par ces mêmes personnes, en collaboration avec la Quebec Writers' Federation, mais nous n'avons pas de détails sur sa composition ni sur son fonctionnement.

Il est prévu que le prochain processus de sélection des écrivains se déroule de la même façon que les précédents, et ce, simultanément avec celui des artistes. Il a donc débuté à l'automne 2007, les résultats seront connus au début de 2008, et les nouvelles ressources apparaîtront au Répertoire en juin 2008, de sorte qu'elles seront accessibles pour l'année scolaire 2008-2009.

³⁸ Document consulté : *Répertoire de ressources culture-éducation : programme La culture à l'école : inscription des écrivains, date limite : le 16 janvier 2006*, p. 2.

³⁹ Du côté anglophone, les genres littéraires sont : *Children's literature, Creative non-fiction, Fiction, Poetry, Theatre, Travel writing*.

La détermination des outils et des critères d'évaluation

Le formulaire rempli par l'écrivain, accompagné de son curriculum vitae et de deux de ses livres (ou textes sous une autre forme, selon son domaine d'écriture), constitue le dossier qui est soumis aux membres du jury aux fins de l'évaluation. Une grille d'évaluation leur est remise, laquelle regroupe les critères présentés dans la documentation officielle⁴⁰. Ces critères sont :

- la qualité de la langue des œuvres soumises, particulièrement de celles qui feront l'objet de la rencontre avec les élèves;
- la qualité matérielle (illustration, impression) des publications et des livres et qui seront distribués dans les écoles;
- la vérité et la vraisemblance de l'œuvre (les œuvres de fiction ne doivent pas à tout prix refléter la réalité, mais proposer un système cohérent);
- des valeurs pluralistes : l'œuvre doit développer l'esprit critique et représenter des situations ou problématiques sociales et des sujets adaptés à l'âge et au niveau d'études de l'élève;
- la valeur éducative des activités proposées et leur conformité avec les objectifs du programme;
- le dynamisme de l'échange proposé avec les jeunes;
- la cohérence entre les activités et le groupe d'âge auquel le projet s'adresse.

De plus, la grille d'évaluation comprend deux autres critères se rapportant à l'écrivain : son professionnalisme et sa démarche littéraire, ceux-ci correspondant à ce qui est exigé chez les artistes.

Les membres des jurys n'ayant pas été consultés et la représentante de l'UNEQ étant nouvellement en poste, il n'est pas possible de présenter des commentaires détaillés sur l'utilisation des outils et des critères d'évaluation. Toutefois, le compte rendu du dernier jury chez les écrivains francophones rapporte ceci :

Le comité a souligné à plusieurs reprises que le formulaire d'inscription n'est pas assez clair en ce qui concerne les questions relatives à la démarche éducative et les activités proposées. Le comité recommande qu'il soit précisé davantage que les ateliers suggérés doivent obligatoirement être en lien avec les livres fournis⁴¹.

Depuis, le MCCCCF a effectivement apporté cette précision dans le formulaire de mise en candidature des écrivains.

L'analyse des dossiers par le jury (individuellement et en comité)

Pour les raisons mentionnées plus haut, nous avons peu de détails sur le processus d'analyse des dossiers. Nous savons toutefois qu'il se fait en deux temps :

- L'analyse préalable, réalisée individuellement (lecture du dossier et des livres) par chaque membre du jury.
- L'analyse, réalisée en comité pour l'évaluation finale.

C'est l'UNEQ qui communique avec l'écrivain pour lui faire part de la décision du jury.

⁴⁰ Document consulté : *Répertoire de ressources culture-éducation : programme La culture à l'école : inscription des écrivains, date limite : le 16 janvier 2006*, p. 4.

⁴¹ UNEQ, *Compte rendu de la réunion du comité de sélection du programme La culture à l'école : les écrivains à l'école, inscription 2006-2009*, 2 mai 2006 à la Maison des écrivains.

Nous savons également que, lors du dernier processus d'inscription, 60 dossiers ont été analysés par le jury de sélection francophone et que leur rencontre a duré une journée. Au cours des deux dernières rencontres du jury francophone, un agent régional du MCCCC y assistait en tant qu'observateur.

Tableau 28 Processus d'inscription des écrivains au Répertoire

Intervenants	Appel de candidatures	Présélection des dossiers	Organisation des jurys	Préanalyse du jury	Analyse du jury	Étapes finales
Coordonnateurs à la direction centrale du MCCCC	Production et envoi des documents à l'UNEQ et aux agents régionaux		Choix des membres des deux jurys			Inscription des nouveaux écrivains au Répertoire
Agents régionaux du MCCCC	Promotion auprès des organismes régionaux Soutien aux écrivains dans la préparation de leur dossier				Présence d'un agent régional en tant qu'observateur au cours de la rencontre	
UNEQ	Promotion sur Internet auprès de ses membres et dans son réseau	Vérification de chaque dossier Envoi des dossiers jugés admissibles au jury	Choix des membres du jury francophone	Envoi de tous les dossiers et de la grille d'évaluation à chaque membre du jury	Soutien au déroulement de la rencontre du jury	Envoi des réponses écrites aux écrivains acceptés et refusés
Quebec Writers' Federation ⁴²			Choix des membres du jury anglophone			
Écrivains	Préparation et présentation de leur dossier à l'UNEQ					
Membres du jury				Lecture individuelle des dossiers et des livres soumis	Discussion et décision	

6.2.2 La réinscription des écrivains

La réinscription des écrivains se fait elle aussi en parallèle avec celle des artistes. Depuis la mise en place du programme, un seul processus de réinscription des écrivains au Répertoire a donc eu lieu, soit au cours de l'année scolaire 2005-2006, et la prochaine réinscription se tiendra en 2008.

Le processus de réinscription des écrivains se déroule globalement de la même façon que celui des artistes, sauf que l'écrivain doit retourner son formulaire à l'UNEQ qui, après vérification, envoie les modifications (mises à jour des profils des écrivains et des titres suggérés, le cas échéant) à la direction centrale du MCCCC.

⁴² Nous ne connaissons pas la réelle implication de la Quebec Writers' Federation dans les différentes étapes du processus d'inscription, outre que c'est elle qui choisit les membres du jury anglophone.

Bien que l'ensemble du processus de réinscription soit réalisé par l'UNEQ, il semble que quelques agents régionaux distinguent plus ou moins bien leur rôle par rapport à celui de l'UNEQ.

Le tableau suivant synthétise les différentes étapes du processus de réinscription des écrivains au Répertoire.

Tableau 29 Processus de réinscription des écrivains au Répertoire

Intervenants	Lancement	Vérification	Modifications
Coordonnateurs à la direction centrale du MCCCCF	Production de la documentation nécessaire Envoi aux agents régionaux		Modifications aux fiches des écrivains dans le Répertoire
Agents régionaux du MCCCCF	Envoi aux écrivains déjà inscrits Soutien aux écrivains		
UNEQ	Réponses aux questions des écrivains	Vérification des formulaires Envoi des modifications à la direction centrale du MCCCCF	
Écrivains	Préparation et envoi du formulaire à l'UNEQ		

6.3 LES OPINIONS CONCERNANT À LA FOIS L'INSCRIPTION ET LA RÉINSCRIPTION DES ARTISTES ET DES ÉCRIVAINS

Cette section fait état de commentaires recueillis auprès des agents régionaux du MCCCCF, des artistes et écrivains inscrits au Répertoire, ainsi que des membres du jury. Ces commentaires concernent globalement les processus touchant à la fois les artistes et les écrivains.

6.3.1 Les outils, les conditions et les critères

Nous avons demandé aux dix-sept artistes et écrivains d'évaluer leur niveau de satisfaction à l'égard de différents aspects relatifs à leur inscription et à leur réinscription au Répertoire, soit les conditions d'admission, le formulaire d'inscription, les documents à joindre pour soumettre leur candidature, les critères de sélection des candidatures et le formulaire de réinscription. De manière générale, les artistes et les écrivains se sont dits très satisfaits.

Nous avons aussi demandé le niveau de satisfaction des douze agents régionaux à l'égard de ces mêmes aspects. Ils s'en disent généralement très satisfaits. Un seul aspect est insatisfaisant pour la moitié des agents : les critères de sélection des candidatures des artistes. En effet, ils considèrent que certains concepts manquent de clarté (nous y reviendrons dans les lignes qui suivent).

6.3.2 Le processus de sélection des artistes et des écrivains

L'avantage pour les ressources de faire partie du Répertoire est bien évidemment de pouvoir être sollicitées dans le contexte du programme, puisque tout projet du programme doit faire appel à une ressource inscrite. Mais la vitrine que leur procure le site Internet leur permet en plus d'être sollicitées dans d'autres occasions. Pour ce faire, chaque artiste et chaque écrivain désireux de faire partie du Répertoire doit donc préparer un dossier et soumettre sa candidature, laquelle sera évaluée par un jury.

Nous avons demandé aux douze agents régionaux leur opinion sur les processus de sélection des artistes et des écrivains. Mais en fait, c'est la sélection des artistes qui a surtout retenu leur attention. Deux agents évaluent le

travail des membres du jury très positivement : « Vraiment 3 étoiles ! », dit l'un d'eux. Six agents déplorent toutefois le manque de clarté de certains concepts, ce qui rejoint d'ailleurs l'opinion des membres du jury, comme nous l'avons rapportée plus haut. Les agents suggèrent ainsi de définir ce qu'est un artiste professionnel, de définir même le professionnalisme pour chaque discipline et de préciser les exigences sur le plan pédagogique à l'intention des artistes. Comme nous en avons également fait état plus haut, des améliorations en ce sens ont déjà été apportées. Quelques agents suggèrent aussi de circonscrire davantage la discipline du conte.

Six agents régionaux souhaitent s'impliquer davantage dans la sélection des artistes. Bien que deux d'entre eux considèrent que la sélection en entier devrait être faite par un comité régional, les quatre autres personnes souhaitent que le jury fasse plus confiance à l'agent régional, surtout s'il s'agit d'une discipline dans laquelle il s'y connaît moins.

6.3.3 L'alternance inscription/réinscription

Au cours de la présente année, les coordonnateurs du programme au MCCCCF ont prévu que, dorénavant, il y aurait une alternance inscription/réinscription d'une année à l'autre. Ils ont également prévu qu'un artiste nouvellement inscrit n'aurait pas besoin de se réinscrire au moment de la réinscription suivante, de sorte que sa première inscription serait valable pour trois ans. Nous avons donc demandé aux membres du jury, aux agents régionaux du MCCCCF ainsi qu'aux artistes et aux écrivains leur opinion sur cette question : 84 % des répondants (27/32) se sont prononcés en faveur de l'ensemble de cette proposition.

6.4 L'INSCRIPTION DES ORGANISMES CULTURELS

L'inscription des organismes culturels régionaux au Répertoire ne fait pas l'objet d'un jury de sélection. L'organisme qui le désire peut donc, tout au long de l'année, demander à sa direction régionale d'être inscrit au Répertoire, et il appartient à l'agent régional de l'accepter ou non. En fait, l'inscription d'un organisme repose actuellement sur la connaissance qu'en a l'agent régional, mais dans le contexte où les ressources humaines du Ministère changent, la transmission de l'information sur les organismes peut se faire plus difficilement.

La moitié des agents régionaux consultés soulignent qu'il n'existe pas de balises claires permettant d'évaluer la candidature d'un organisme. Certains agents semblent apprécier cette latitude, alors que d'autres sont inconfortables avec la situation, considérant par exemple que cela peut créer des iniquités entre des régions voisines si la sélection n'est pas faite avec la même rigueur. Ces agents souhaitent donc plus de précisions pour les aider à assumer cette tâche. À ce propos, le MCCCCF déposera sous peu un document qui précisera justement les balises pour l'inscription des organismes culturels régionaux au Répertoire.

Deux agents régionaux considèrent que les organismes scientifiques n'ont plus leur place au sein du Répertoire et se sentent plus ou moins à l'aise d'évaluer des projets de cette nature.

Il n'existe pas de processus de réinscription pour les organismes culturels régionaux.

Tableau 30 Processus d'inscription des organismes culturels régionaux au Répertoire

Intervenants	Présentation des candidatures	Analyse	Post analyse
Organismes	Préparation et présentation de leur dossier à leur DR		
Agents régionaux du MCCCCF		Analyse des dossiers Prise de décision	Envoi des informations sur l'organisme à la direction centrale
Coordonnateurs à la direction centrale du MCCCCF			Inscription des nouveaux organismes au Répertoire

Constats

- Il existe un processus rigoureux pour juger les candidatures des artistes souhaitant être inscrits au Répertoire. Il en va de même pour les écrivains.
- Le processus de sélection des artistes et des écrivains, ainsi que les outils utilisés sont jugés satisfaisants dans l'ensemble par les personnes interrogées à ce sujet, soit les artistes et écrivains, les agents régionaux, les membres du jury de sélection des artistes et la représentante de l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ), l'organisme responsable de la sélection des écrivains.
- Une suggestion importante ressort toutefois de leurs propos, soit clarifier certains concepts relatifs aux critères de sélection des artistes et des écrivains, pour le bénéfice de toutes les personnes impliquées dans ces processus, autant celles qui soumettent leur candidature que celles qui en font l'analyse. Les concepts mentionnés touchent, notamment, le professionnalisme chez un artiste de façon générale et chez un conteur en particulier. Notons que plusieurs améliorations en ce sens ont déjà été apportées.
- L'alternance inscription/réinscription d'une année à l'autre, pour les artistes et les écrivains, reçoit l'assentiment de la grande majorité des personnes consultées à ce sujet.
- Il n'existe pas de processus de sélection formel ni de balises claires permettant d'évaluer les organismes culturels régionaux apparaissant au Répertoire, alors qu'ils constituent plus de la moitié des inscriptions. Le MCCCCF déposera d'ailleurs sous peu un document à cet effet.
- Dans les directions régionales, les opérations touchant la sélection des artistes et des écrivains au Répertoire sont assez semblables de l'une à l'autre. Quant à la sélection des organismes, le manque de balises fait en sorte que certaines régions sont plus sévères que d'autres à cet égard.

7 LA RÉALISATION DES PROJETS SUBVENTIONNÉS

7.1 LE POINT DE VUE DU MILIEU SCOLAIRE

Des membres du personnel scolaire qui ont participé à la réalisation de projets ont été rencontrés afin de recueillir des informations sur leurs expériences. Les informations à recueillir étant de nature qualitative, nous avons réalisé des entrevues de groupes (groupes de discussion).

Pour constituer les groupes, des écoles ont été invitées à nommer un membre de leur personnel qui a participé à la réalisation d'un projet au cours de la dernière année. Le choix des écoles a été fait selon les critères suivants :

- l'ordre d'enseignement : éducation préscolaire et primaire, et enseignement secondaire;
- la langue d'enseignement : français et anglais;
- l'appartenance à diverses régions : Montréal, Montérégie et Bas-Saint-Laurent.

Au total, 81 écoles ont été échantillonnées et 30 ont répondu favorablement à la demande de participation. La taille de ces écoles va de moins de 100 élèves à plus de 500. Elles desservent des milieux défavorisés et des milieux favorisés. Leur répartition selon les critères choisis est présentée dans le tableau 31.

Tableau 31 Répartition des écoles ayant participé aux groupes de discussion

	Primaire	Secondaire	Total
Bas-Saint-Laurent	5	3	8
Montérégie	3	2	5
Montréal francophone	5	1	6
Montréal anglophone	7	4	11
Total	20	10	30

Nous avons réalisé huit entrevues, auxquelles 33 personnes ont participé : 28 enseignantes, 3 directions d'école et 2 bibliothécaires. Les enseignantes du primaire sont titulaires, celles du secondaire, spécialistes en français, en arts, en musique ou en adaptation scolaire. Les trois directions d'école œuvrent au primaire et les deux bibliothécaires, au secondaire.

Les informations n'ont pas été analysées en fonction des critères ayant présidé au choix des écoles. En effet, ces critères ne visaient pas à constituer un échantillon représentatif des écoles répondant à chacun des critères, mais plutôt à s'assurer que les informations seraient recueillies auprès de personnes qui œuvrent dans les divers contextes des écoles publiques du Québec.

7.1.1 La connaissance du programme

Diverses sources donnent aux membres du personnel enseignant des informations sur le programme. De plus, certains informateurs les encouragent à y participer en élaborant un projet. Les diverses sources ou occasions de donner des informations sur le programme sont énumérées ci-après.

- Les directions d'école
Celles-ci informent de l'existence du programme ou, s'il est déjà connu, de la possibilité de préparer un projet. Certaines sélectionnent quelques enseignants, spécialistes en arts, en musique ou en français, à qui elles transmettent la documentation; d'autres informent tout le personnel enseignant de l'école lors d'une journée pédagogique. Les enseignants décident alors s'ils veulent participer et définissent le type de projet qui se rattache le mieux à leur cycle d'enseignement ou aux sujets qu'ils travaillent avec les élèves. Les directions d'école sont la source d'information nommée le plus souvent lors des entrevues. On mentionne aussi que certaines directions souhaitent fortement que leur école participe au programme, alors que d'autres ne font que transmettre l'information.
- Les conseillers pédagogiques et les bibliothécaires au secondaire.
- Le comité culturel d'une école ou de la commission scolaire.
- Les rencontres des spécialistes en arts sont une occasion de connaître le programme.
- Le projet éducatif de l'école peut inclure la participation au programme, ce qui le publicise.
- Une séance d'information par la commission scolaire au début de l'année scolaire.

Les personnes qui s'impliquent dans la planification d'un projet se documentent principalement à l'aide des outils qui accompagnent le programme, notamment la brochure, le formulaire de présentation d'un projet et le Répertoire. Elles ont aussi recours à des collègues qui y ont déjà participé.

7.1.2 Les éléments de structure et les moyens qui soutiennent les projets

Les projets sont généralement l'initiative du personnel enseignant. Au secondaire, il arrive qu'ils viennent des bibliothécaires. L'élaboration d'un projet peut demander de 15 à 30 heures, ceux dont les retombées sur le plan pédagogique sont les plus étendues exigeant plus de temps. Au primaire, si un projet concerne plusieurs classes d'un même degré, l'élaboration du projet est faite par l'équipe enseignante. Quelquefois, la direction d'école vérifie que l'élaboration du projet se déroule bien et elle conseille au besoin.

Les personnes qui prennent l'initiative d'un projet font habituellement appel à différentes ressources pour les aider à le planifier, à formaliser la demande et à remplir les formulaires. Il peut s'agir d'un conseiller ou d'une conseillère pédagogique, du comité culturel de l'école, de collègues, de ressources humaines à l'intérieur de l'école (technicien en informatique, direction) et de bénévoles. Toutefois, il arrive que certaines préparent seules leur projet.

La concertation et la mise en commun des ressources sont des aspects majeurs de la planification d'un projet et facilitent sa mise en œuvre. On relève que la planification d'un projet prend beaucoup de temps, qu'il n'est pas facile pour un enseignant ou une enseignante qui s'implique pour la première fois dans le programme de préciser son projet, d'utiliser le Répertoire, de contacter les ressources qui semblent pertinentes, d'estimer les coûts et de remplir les formulaires. La collaboration est nécessaire. Pour soutenir la planification d'un projet, les éléments de structure suivants sont mis en place.

- Un regroupement de directions d'école planifie un projet qui s'adressera à plusieurs écoles, ce qui facilite sa préparation et diminue les coûts de déplacement des ressources culturelles impliquées.
- Les enseignants et enseignantes d'une école ou d'un cycle s'associent pour préparer un projet.
- La direction de l'école agit comme coordonnateur afin que les enseignants puissent élaborer un projet qui concerne tous les cycles.
- Une personne de la commission scolaire, dans certains cas une bibliothécaire, fait les démarches de planification d'un projet qui pourra concerner plusieurs écoles.
- Lorsque la participation au programme fait partie du projet éducatif de l'école, une enseignante ou un enseignant de chaque cycle est libéré quelques heures ou quelques jours pour préparer le projet.

Les ressources matérielles requises pour réaliser un projet viennent de deux sources : l'école et la ressource culturelle participante. Le matériel existant de l'école et les locaux sont rendus disponibles pour réaliser le projet. Les achats de matériel, s'il y a lieu, sont faits à même le budget de l'école. Dans plusieurs cas, les ressources culturelles fournissent du matériel. On signale aussi que pour certains projets, il y a des maillages avec la municipalité ou des organismes culturels du milieu.

7.1.3 Les caractéristiques des projets

Lors des entrevues, les personnes participantes ont décrit uniquement des projets qui se déroulent à l'école, ce qui n'est pas étonnant vu l'importance de ce type d'activités parmi l'ensemble des projets. On a cependant souligné l'intérêt des sorties pour des élèves qui ont très peu accès à des ressources culturelles dans leur milieu, tout en indiquant que le coût des sorties est un frein à leur organisation. On a aussi mentionné l'intérêt de jumeler un projet d'activité à l'école avec une sortie, par exemple un projet d'atelier de fabrication de sculptures suivi d'une visite dans un musée qui présente une exposition de sculptures.

Les thèmes des activités culturelles

Le choix du thème d'un projet peut répondre à des critères que le milieu se donne. Au primaire, on choisira de privilégier un thème qui conviendra à toute l'école ou aux deux degrés d'un cycle, afin de minimiser les coûts rattachés à la venue des ressources culturelles. La formule « clé en mains » semble plaire à certains, même si l'on considère que le réinvestissement est difficile à faire dans ce cas. Dans des écoles où les quatre disciplines du domaine des arts ne sont pas enseignées, un thème de projet peut faire appel à une discipline qui ne l'est pas, ce qui constitue une forme d'initiation intéressante pour les élèves. On peut aussi privilégier un thème qui donnera aux élèves l'occasion de vivre une expérience dans un domaine culturel ou dans un type d'activité qui sera totalement nouveau pour eux. Dans certaines écoles, les projets peuvent avoir les mêmes thèmes d'année en année, par exemple l'art dramatique, alors que d'autres écoles cherchent à diversifier les projets. Au secondaire, les élèves peuvent être associés au choix d'un thème.

Un même thème peut donner lieu à des activités bien différentes. Dans une activité, l'élève est à l'écoute de la présentation que fait la ressource culturelle, alors que dans une autre, il expérimente le processus de création. Par exemple, un conteur présente des contes et les rattache à l'histoire de la région ou du village. Pour des élèves qui n'ont jamais vécu une telle expérience, il y a là une initiation qui les fascine. Sur le même thème, le conteur présente aux élèves une méthode de construction du conte et ils sont appelés à en créer un par la suite.

Les thèmes des activités à l'école sont aussi variés que l'est le Répertoire. Ceux qui suivent ont été mentionnés lors des entrevues :

- contes et légendes, roman, poésie, bande dessinée;
- théâtre, marionnettes;
- danse, cirque;
- musique du monde, percussions, musique africaine, folklore, création de chansons, création d'une pièce musicale;
- cinéma, film d'animation 3D;
- sculpture, pâte à modeler, création d'une murale, dessin et peinture, poterie, impression sur papier;
- conception technique d'un livre.

Des projets multidisciplinaires

Cette liste de thèmes donne un aperçu bien sommaire des activités. Même si un projet est généralement rattaché à une discipline, l'une ou l'autre du domaine des arts, le français ou l'anglais, il peut faire appel à des éléments de plusieurs disciplines. Il se dégage, des entrevues, que c'est là un aspect très important des projets qui permet aux élèves de faire des liens entre leurs différents apprentissages. Par exemple, l'écriture d'une pièce de théâtre est reliée au point de départ à la langue, mais le sujet de la pièce peut demander des recherches en histoire ou en géographie; sa mise en scène fait appel à l'art dramatique, à la musique, aux arts plastiques, à la mathématique (fabrication des décors et calcul des coûts), à la danse. Un conteur introduit des éléments d'histoire dans son spectacle; les musiques du monde font référence à la géographie; la production d'une bande dessinée implique des éléments de littérature, des arts graphiques et parfois, la préparation d'un livre.

Un élément intéressant a aussi été mentionné à quelques reprises. Des ressources culturelles de différents domaines ont parlé aux élèves des aspects concrets du métier qu'elles exercent : les liens avec d'autres professions (par exemple un artiste en arts visuels qui est en contact avec des architectes ou des ingénieurs), des différents domaines où il peut s'exercer, des exigences pour être en mesure de le pratiquer (formation, locaux et matériel requis, mise en marché, façon de travailler avec un budget), des revenus qu'il génère. Ces aspects bien concrets d'une activité professionnelle dans le domaine de la culture intéressent beaucoup les élèves et alimentent leurs réflexions sur leur orientation.

La durée des projets

Si certaines activités semblent être ponctuelles et limitées à une rencontre avec une ressource culturelle, la réalisation de la plupart de celles qui ont été mentionnées implique plusieurs rencontres qui peuvent s'étendre sur plusieurs semaines, voire sur presque toute l'année scolaire. La ressource culturelle se rend alors plusieurs fois à l'école, à des étapes de réalisation prédéterminées. Plus un projet est exigeant quant à l'implication des élèves, plus sa durée est longue.

7.1.4 Les applications pédagogiques des projets

Les applications pédagogiques concernent les trois phases d'un projet, soit la préparation, la réalisation et le réinvestissement dans les activités de formation, et les liens avec le Programme de formation de l'école québécoise.

Au moment d'élaborer le projet, la personne du milieu scolaire s'entend avec la ressource culturelle quant au contenu de l'activité et à son adaptation aux élèves qui y participeront. On indique que les prestations des ressources culturelles sont habituellement bien adaptées aux élèves à qui elles sont destinées.

La préparation

Habituellement, l'enseignante ou l'enseignant qui recevra la ressource culturelle s'entend avec elle sur les éléments de préparation à faire en classe avant sa venue. Quel que soit le type de projet, l'activité est présentée aux élèves avant sa réalisation, et les élèves sont invités à s'y préparer. Les objectifs de l'activité et son déroulement sont expliqués. Les élèves s'y préparent par la recherche d'idées, de dessins et autres. Il y a souvent un travail de familiarisation sur le thème de l'activité culturelle qui se fait en classe. Lorsque l'activité implique un écrivain ou une écrivaine, les élèves sont invités à lire une ou plusieurs de ses œuvres, à en faire l'analyse et à préparer des questions à lui poser.

La réalisation

Le personnel enseignant assiste à la réalisation de l'activité en classe et il aide au besoin la ressource culturelle, surtout si les élèves travaillent en petites équipes. Il peut arriver qu'il apporte son soutien technique et qu'il doive expliquer aux élèves des choses qu'ils ne comprennent pas. Il peut également être appelé à assurer la discipline.

L'activité est souvent une source de formation pour le personnel enseignant lui-même, qui apprend une nouvelle technique ou de nouvelles notions.

Le réinvestissement

Le réinvestissement d'un projet est facilité lorsqu'il est clairement dans le champ d'une discipline enseignée. Diverses formes de réinvestissement des activités culturelles sont mentionnées :

- Le retour avec les élèves sur l'activité elle-même, ses enseignements et ses liens avec une discipline.
- Le genre littéraire d'une activité, roman, poésie ou conte, est travaillé tout le reste de l'année.
- Si l'activité est une familiarisation avec une forme d'art qui n'est pas enseignée à l'école, le réinvestissement sera difficile si la ressource culturelle n'a pas fait d'approfondissement sur les aspects concrets de son métier. Si elle l'a fait, il peut y avoir un réinvestissement qui portera principalement sur la connaissance du métier en cause et les conditions de son exercice. Ce sera l'occasion de réflexions utiles à l'orientation des élèves.
- La reprise de l'activité ou de l'un de ses éléments dans un autre contexte est un réinvestissement mentionné par plusieurs. Il peut s'agir de la création de chansons ou d'une pièce musicale, de dessins ou de peintures, d'une présentation orale, de la création de personnages dans une rédaction et autres. La création entreprise au cours de l'activité se poursuit donc par la suite. Elle peut aussi être intégrée à un spectacle de fin d'année ou à une exposition.

- Les élèves qui ont particulièrement aimé une activité peuvent la reprendre l'année suivante sans l'accompagnement d'une ressource culturelle. Quelquefois, ils aident les plus jeunes à en faire une de même nature.
- Les activités culturelles sont aussi l'occasion pour l'élève de développer de nouveaux champs d'intérêt, soit pour la lecture, l'écoute de musiques de diverses origines, des œuvres d'art ou d'artisanat.

Finalement une participante a indiqué que le réinvestissement peut prendre beaucoup de place ou être minimal, selon ce que le personnel enseignant veut en faire sur le plan pédagogique.

Les liens avec le Programme de formation de l'école québécoise

Sur le plan disciplinaire, la plupart des personnes participantes aux rencontres ont souligné qu'il est assez facile, autant dans la préparation du projet que dans le réinvestissement, de faire des liens avec l'une ou l'autre des disciplines auxquelles l'activité se rattache naturellement. Ces liens sont particulièrement aisés à faire dans les domaines des arts et des langues. Lorsque le thème s'y prête, des liens avec les disciplines de l'univers social sont aussi faits. Par contre, ils sont plus ténus ou plus difficiles à établir avec la mathématique, les sciences et la technologie.

Bon nombre d'activités culturelles font appel à des compétences de plusieurs disciplines; elles suscitent l'intérêt des élèves pour des éléments qui appartiennent à plusieurs disciplines et leur font voir les liens qu'il peut y avoir entre chacune. Elles permettent aussi de contextualiser les apprentissages.

Enfin, les activités culturelles peuvent contribuer au développement de plusieurs composantes des compétences transversales : exploiter l'information, résoudre des problèmes, mettre en œuvre sa pensée créatrice, se donner des méthodes de travail efficaces, coopérer. Certaines activités peuvent être liées à l'orientation et à l'entrepreneuriat.

7.1.5 La satisfaction du milieu scolaire et les suggestions d'amélioration

Globalement, les personnes ayant participé aux entrevues se sont dites satisfaites du programme. Elles considèrent que les élèves en retirent beaucoup de bénéfices. Il contribue à développer leur intérêt pour des disciplines, leur fait découvrir ou mieux connaître l'univers culturel, les stimule et leur donne le goût de faire quelque chose de différent. Des jeunes y trouvent des sources d'inspiration pour l'écriture, la lecture ou des métiers. Ils apprennent à apprécier des œuvres et des objets culturels. En somme, le programme leur ouvre des portes. Il est aussi l'occasion pour des jeunes de milieux défavorisés ou de régions éloignées d'assister à un spectacle ou de se familiariser avec des activités du domaine culturel.

De plus, il contribue à valoriser la culture à l'école et permet aux disciplines artistiques d'être mieux connues.

On a signalé le grand intérêt qu'ont manifesté des élèves en adaptation scolaire et les retombées positives de leur participation à une activité culturelle.

Les enseignants et les enseignantes en profitent aussi. Ils peuvent acquérir des connaissances sur des techniques artistiques qu'ils ne connaissent pas, observer une approche pédagogique souvent différente de celle utilisée en classe et expérimenter une forme de décloisonnement de matières. La satisfaction d'avoir participé à un projet est cependant atténuée pour certains par des difficultés rencontrées lors de son élaboration. Plusieurs ont aussi dit se sentir bien seuls pour réinvestir l'activité sur le plan pédagogique. Les directions d'école présentes

aux entrevues ont confirmé cette remarque en disant qu'elles interviennent peu dans cette phase d'un projet qui appartient au personnel enseignant.

Finalement, les suggestions qui ont été émises découlent toutes de problèmes rencontrés à un moment ou à un autre d'un projet. Le tableau suivant en présente une synthèse.

Tableau 32 Synthèse des difficultés et suggestions émises lors des groupes de discussion

Difficultés soulevées	Suggestions
Connaissance insuffisante du programme et des modalités de financement	Diffuser davantage d'informations en début d'année. Faire une session de formation. Donner des informations plus détaillées sur les modalités de financement. En milieu anglophone présenter le programme au congrès de la Quebec Provincial Association of Teachers.
Méconnaissance du Répertoire	Le diffuser au printemps afin de laisser le temps de le consulter.
Temps requis pour préparer un projet	Pouvoir déposer un projet à la fin d'octobre.
Accès en ligne difficile	Avoir de meilleurs repères dans la page d'accueil.
Difficultés d'assurer la qualité pédagogique des projets	Disposer de trousseaux pédagogiques élaborées par les ressources culturelles et les enseignants. Donner des informations sur les liens avec le Programme de formation de l'école québécoise. Clarifier, dans le programme, la place des projets faisant appel à la science et à la technologie.
Programme considéré comme s'adressant difficilement aux élèves en adaptation scolaire	Faire connaître les bénéfices du programme pour ces élèves.
Faiblesses du Répertoire	Concevoir une meilleure présentation du Répertoire. Indiquer, dans le Répertoire, les ressources matérielles mises à la disposition d'un projet par les ressources culturelles. Inclure des expositions itinérantes dans le Répertoire.

7.2 LE POINT DE VUE DES RESSOURCES INSCRITES AU RÉPERTOIRE

Rappelons que vingt ressources professionnelles inscrites au Répertoire ont été consultées : quinze artistes, deux écrivains et trois organismes régionaux, ces derniers étant en fait des lieux culturels où les élèves peuvent faire des sorties (voir l'annexe pour plus de détails). Alors que tous les artistes (sauf un) et tous les écrivains sont enthousiastes ou très enthousiastes par rapport au programme, les trois représentants d'organismes en ont une vision plutôt négative.

En fait, ils déplorent ne pas pouvoir présenter et coordonner eux-mêmes des projets. Ces trois personnes ont d'ailleurs des opinions très semblables à celles exprimées par les représentants des associations culturelles (dont il sera question à la section 8). Un seul organisme mentionne qu'il élabore chaque année des projets avec le milieu scolaire à l'intérieur du programme. Les deux autres organismes rapportent avoir travaillé très fort à développer des collaborations avec le milieu scolaire la première année pour l'inciter à proposer des sorties aux

jeunes, mais ils ont par la suite laissé tomber, considérant le peu de résultats obtenus et la somme de travail que cela a exigée pour réaliser cet « accompagnement ». Ils attendent maintenant la sollicitation du milieu scolaire... qui ne vient pas.

7.2.1 L'organisation des projets

Du côté des artistes et des écrivains, les projets semblent s'organiser sensiblement de la même façon. Huit personnes affirment ne pas faire de promotion, elles attendent que les enseignants les contactent; trois personnes communiquent elles-mêmes avec les écoles; les autres ne se sont pas exprimées là-dessus.

Très peu d'artistes participent à la rédaction du projet à présenter, mais la plupart disent y collaborer en échangeant avec l'enseignant, avant le dépôt du projet, par téléphone, par courriel ou même lors d'une rencontre. Certains enseignants savent précisément ce qu'ils veulent lorsqu'ils communiquent avec l'artiste, et ce dernier n'a qu'à indiquer ses besoins ou les aspects techniques qui s'appliquent, alors que d'autres enseignants émettent une idée et c'est l'artiste qui définit les différentes étapes du projet. Entre ces deux extrêmes, il existe différentes façons de faire. C'est variable selon les enseignants et les disciplines. Deux artistes mentionnent obtenir l'aide de leur agent régional pour élaborer leur projet.

Le format des ateliers que donnent les écrivains apparaît assez semblable de l'un à l'autre; aussi le projet semble s'organiser rapidement avec l'enseignant.

Dix ressources consultées sur vingt, dont les trois organismes, rapportent que « ça semble compliqué de monter un projet pour les enseignants ». Quant au Répertoire, cinq personnes mentionnent qu'il est difficile à utiliser ou suggèrent d'en distribuer une version papier.

Six artistes ou écrivains considèrent que le programme n'est pas assez connu dans le milieu scolaire ou proposent qu'il soit davantage publicisé. L'application des frais admissibles semble notamment sujet à confusion. Quelques-uns déplorent qu'il faille quelquefois négocier pour les faire respecter. Il faut préciser cependant que la majorité des artistes et écrivains consultés ne voient pas de problème sur le plan administratif.

Les organismes consultés déplorent que l'argent soit « maintenant du côté scolaire » et disent qu'il est ardu de les solliciter, de les « convaincre » d'organiser des projets en collaboration. Ils considèrent que le programme ne favorise pas la fréquentation des lieux culturels, ce qui est pourtant l'un de ses objectifs. Ils estiment que cette mission appartient aux lieux culturels eux-mêmes, et non à l'école, et revendiquent la maîtrise d'œuvre des sorties dans les lieux culturels. Ils sont donc d'avis que les projets de sorties devraient être sous leur responsabilité, ce qui permettrait, notamment, l'élaboration plus facile des projets, la planification à plus long terme (sur plus d'un an), le début des activités dès septembre et la sensibilisation des écoles ayant moins d'habitudes culturelles. Tous trois mentionnent que c'est très exigeant de réaliser des projets qui, nécessairement, sont d'une envergure certaine pour répondre aux objectifs du programme et à ceux de leur organisme, et sur lesquels ils n'ont pas le contrôle.

De leur point de vue, la mesure de soutien aux sorties culturelles est essentielle, mais insuffisante pour « développer chez les élèves le goût et l'habitude de fréquenter des lieux culturels professionnels ».

Concernant les projets des écrivains, mentionnons que l'UNEQ participe activement à leur organisation. Pour chaque jour de rencontre d'un écrivain, l'UNEQ envoie à l'avance 28 de ses livres à l'école. Nous savons qu'en 2005-2006, 71 écrivains ont participé à 794 jours de rencontre, ce qui fait que plus de 22 000 livres ont été envoyés aux écoles. L'année suivante, 89 écrivains ont participé à 983 jours de rencontre, et les écoles ont alors reçu 26 156 livres.

L'un des problèmes soulevés par la représentante de l'UNEQ est qu'il existe plusieurs interlocuteurs : l'écrivain, l'école, la commission scolaire, les directions régionales, la direction centrale, ce qui rend confuses les communications et alourdit la gestion. Ainsi, il arrive à l'occasion que la lettre d'entente est envoyée à l'UNEQ par l'écrivain, alors que le projet n'est pas encore accepté. Pour remédier à cette situation, notons que la lettre d'entente comporte désormais une clause dans laquelle l'écrivain stipule que son projet est accepté.

Enfin, l'UNEQ souligne que plusieurs écrivains déplorent que la première moitié de l'année soit « condamnée à rien », à cause du calendrier de réalisation du programme. Certains écrivains lui ont rapporté aussi que les commissions scolaires ou les écoles ne connaissent pas toujours bien les règles du programme, notamment concernant la remise de leur cachet.

7.2.2 Les trois phases des projets

Est-ce que les ressources collaborent aux phases de préparation et de réinvestissement d'un projet ? Telle était l'une des questions posées aux ressources consultées.

Précisons d'abord qu'il n'est pas toujours évident de distinguer les trois phases dans l'ensemble du projet, ce qui varie notamment selon la discipline. Par exemple, un illustrateur de bandes dessinées est invité par un enseignant. En classe, il présente d'abord ses dessins et parle de son travail d'artiste. Puis, il invite les élèves à esquisser quelques dessins qu'il commente sur place. Après son départ, tous les élèves réalisent des bandes dessinées, dans le but de les exposer dans un salon du livre qu'ils organiseront, et ce, avec l'aide de l'illustrateur. Où se situent les trois phases ? Est-ce que la préparation correspond à la recherche que les élèves font sur les bandes dessinées avant la venue de l'illustrateur, ou au moment de la première rencontre de l'illustrateur avec la classe, ou à toute la période avant le salon du livre ? Quelquefois, l'atelier de l'artiste constitue la période de préparation d'un projet, dont la suite se déroulera, pour la majeure partie, sous la supervision de l'enseignant : par exemple, un artiste présente une technique que les élèves utiliseront ensuite pour créer une murale à l'école.

Après discussions avec les artistes et les écrivains pour connaître l'étendue de leur participation, il apparaît que le tiers environ d'entre eux rencontrent généralement les élèves à plus d'une reprise dans la réalisation de leurs projets, un autre tiers rencontre les élèves plus d'une fois à l'occasion seulement (ex. : spectacle de fin d'année ou exposition), alors que le dernier tiers se présente en classe une seule fois pour un atelier bien précis. À la suite de l'atelier, plusieurs disent échanger des courriels avec les élèves.

Tous les artistes et écrivains consultés, sauf un, considèrent que les élèves sont très bien préparés à leur venue, même s'ils rapportent quelques exceptions. Les élèves ont lu sur le sujet, sur l'artiste, l'écrivain ou son œuvre, ils ont préparé leur matériel ou élaboré quelques idées, comme l'a suggéré la ressource. Une artiste (inscrite au Répertoire depuis au moins sept ans⁴³) mentionne à ce sujet : « Avant, on voyait des *vendredis-récompenses*, mais c'est de moins en moins vrai. »

En ce qui concerne l'organisme qui réalise des projets avec les écoles, plusieurs activités se déroulent tout au long de l'année. Il y a donc plusieurs rencontres de nature différente avec les élèves, par exemple : ateliers de théâtre en classe, aide aux élèves pour monter une pièce, rencontre avec un chorégraphe professionnel, assistance à la lecture ou pour la répétition d'une pièce par des professionnels et, évidemment, assistance au spectacle dans le lieu culturel.

⁴³ Notons qu'un répertoire de ressources existe depuis plus de dix ans, bien qu'il ait revêtu une forme différente, antérieurement au programme.

Six ressources consultées disent ne pas connaître le Programme de formation de l'école québécoise et, conséquemment, les liens qui peuvent exister entre ce programme et leur atelier. La majorité d'entre elles ont toutefois au moins une petite idée de ce renouveau pédagogique et de ce que leurs activités peuvent développer.

7.2.3 Le matériel d'accompagnement

Généralement, les écrivains, les artistes et les organismes remettent un matériel d'accompagnement aux enseignants et enseignantes ou aux élèves : c'est le cas d'au moins quinze ressources consultées. Quelques-uns ont produit un guide pédagogique à l'intention du personnel enseignant. Certains rapportent fournir aux élèves de courts documents présentant des exercices ou des techniques. Un autre mentionne qu'il envoie des courriels à l'enseignant ou à l'enseignante à des moments précis de la phase de préparation pour l'aider dans cette démarche. Évidemment, des livres accompagnent toujours les écrivains dans les classes où ils se rendent.

7.2.4 La satisfaction des ressources inscrites au Répertoire et les suggestions d'amélioration

Du côté des dix-sept écrivains et artistes, seize d'entre eux se sont dits enthousiastes, ou même très enthousiastes, par rapport au programme. Douze personnes mentionnent comme une force du programme le « contact direct » que cela permet entre les élèves et l'artiste : « Ça démystifie son travail, sa condition, ça les éveille au processus de création, ça intègre la création à l'apprentissage, c'est complémentaire au prof... » Quatre autres personnes mettent plutôt en évidence comme force la variété des artistes ou des disciplines artistiques accessibles. Une seule personne voit le programme différemment : « C'est pas une balance positive pour moi ce programme, à cause des négociations qu'il faut souvent faire et du côté administratif qui complique les choses. »

Toujours parmi les écrivains et artistes, six personnes disent apprécier pour elles-mêmes ce contact : « Je me sens utile », « Ça me valorise », « J'adore faire ça, c'est très émouvant ». Six personnes apprécient le fait que le programme leur permette de recevoir un cachet intéressant; l'un d'eux ajoute même : « C'est ce qui me fait vivre. » Trois répondants soulignent aussi que ces rencontres peuvent éveiller les élèves à des champs d'intérêt inconnus ou à des professions qu'ils pourraient exercer.

Parmi les dix-sept écrivains et artistes, la méconnaissance du programme par les enseignants est la faiblesse qui revient le plus souvent : six personnes en font mention. Quatre personnes soulignent la lourdeur du processus pour les enseignants. Deux personnes déplorent le manque de fonds pour les projets.

Pour les trois organismes, la principale faiblesse est que le programme ne leur permet pas de présenter et de gérer des projets, ce qui a pour conséquence, selon eux, une baisse de la fréquentation des lieux culturels.

Constats

- Les directions d'école jouent un rôle central dans la transmission de l'information sur la connaissance du programme et le soutien qu'elles peuvent apporter à son élaboration. Lorsqu'elles sélectionnent un spécialiste d'une discipline à qui elles transmettent l'information sur le programme, on peut considérer qu'elles orientent le choix d'un projet. Elles peuvent aussi intervenir pour coordonner la préparation d'un projet, afin qu'il s'adresse aux deux années d'un cycle ou à toute l'école.
- Une prise en charge collective de l'élaboration d'un projet semble un atout majeur. L'enseignante ou l'enseignant trouve difficile de faire toutes les démarches seul, d'autant plus que l'élaboration d'un projet demande beaucoup de temps.
- Lorsque le thème et la nature d'un projet découlent de critères que le milieu se donne, il devient un élément enrichissant de l'activité éducative de l'école.
- L'aspect multidisciplinaire des projets a des retombées intéressantes et va dans le sens du Programme de formation de l'école québécoise.
- Le réinvestissement sur le plan pédagogique est facile à réaliser lorsque les projets sont dans le domaine des langues ou dans des disciplines artistiques enseignées à l'école. Il est favorisé lorsque la préparation du projet a été faite en collaboration par la ressource culturelle et l'enseignante.
- Une image très positive se dégage des entrevues avec le milieu scolaire. Les enseignantes ont souligné le côté enrichissant de leur implication dans un projet et l'intérêt qu'il a suscité chez les élèves. Il convient de noter l'impact positif sur les élèves de l'adaptation scolaire et la suggestion de faire connaître davantage le programme au personnel enseignant qui travaille dans ce domaine.
- Seize des dix-sept écrivains et artistes consultés sont enthousiastes ou très enthousiastes à l'égard du programme.
- Les ressources culturelles collaborent de diverses manières avec l'enseignant ou l'enseignante pour l'élaboration d'un projet. Elles considèrent par ailleurs que les élèves sont bien préparés.
- Les ressources culturelles ne font pas de distinction formelle entre les trois phases d'un projet. Pour la majorité d'entre elles, leur participation implique toutefois plus d'une rencontre, qui ont lieu à différentes étapes d'un projet, ce qui fait que la phase de réinvestissement n'est pas distincte de celle de réalisation.
- Les trois représentants d'organismes culturels consultés, qui gèrent des lieux culturels, ont une vision plutôt négative du programme. Selon eux, sa principale faiblesse est de ne pas permettre qu'ils puissent présenter et gérer eux-mêmes des projets.

8 LES OPINIONS EXPRIMÉES PAR LES ASSOCIATIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES

Afin de compléter l'évaluation du programme, une consultation par entrevue téléphonique a été menée auprès de représentantes et représentants d'associations éducatives, et des rencontres individuelles ont été organisées avec des représentantes et représentants d'associations culturelles. En tout, dix associations ont été interrogées. L'annexe présente en quelques phrases chacune de ces associations.

8.1 LES ASSOCIATIONS ÉDUCATIVES

Les présidences des associations suivantes ont été interviewées :

- Association québécoise des éducatrices et éducateurs spécialisés en arts plastiques (AQESAP);
- Association québécoise des professeurs de français (AQPF);
- Association théâtre éducation du Québec (ATEQ);
- Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec (FAMEQ);
- Association québécoise des comités culturels scolaires (AQCCS).

8.1.1 La connaissance du programme

Les personnes interrogées connaissent bien le programme. Certaines ont été directement impliquées dans son élaboration, d'autres l'ont connu comme professionnels dans le milieu scolaire. Cependant, on indique qu'en région le programme est peu connu du réseau associatif.

Pour faire connaître le programme à leurs membres, trois personnes interrogées ont dit en parler lors d'assemblées générales, de conférences d'information ou de congrès. Les deux autres souhaitent le faire à leur congrès annuel au moyen d'ateliers et de conférences. On voudrait que la présence des ministères à ces congrès soit systématisée, ce qui pourrait apporter un grand rayonnement au programme.

Les personnes interrogées ne savent pas si les membres de leur association connaissent bien le programme. Pour l'une d'elles, les membres ont connu le programme par l'intermédiaire de leur école, et non de leur association. Certaines pensent que les membres ne voient pas la valeur ajoutée d'une activité réalisée par une ressource culturelle externe à l'école.

En définitive, pour la plupart des représentants et représentantes des associations, un travail reste à faire en ce qui a trait à la connaissance du programme. On suggère d'avoir un dispositif permanent d'information afin d'en assurer une meilleure diffusion dans le réseau. Les deux ministères envisagent de mettre en place une structure à cette fin. Les sites des associations et leurs revues pourraient également en faire la promotion.

On conseille d'envoyer de la documentation en format papier aux associations et aux commissions scolaires. On suggère aussi d'offrir au personnel enseignant un référentiel sur le Répertoire, qui permettrait d'avoir une vue d'ensemble de son contenu. On note d'ailleurs que bien des membres ne vont pas directement sur les sites Web, par manque d'information ou d'intérêt, ou ne sachant pas s'ils peuvent avoir droit à une subvention. Ceux qui font la démarche y sont généralement encouragés par un conseiller pédagogique ou un comité culturel.

8.1.2 La parenté des objectifs du programme avec ceux des associations

Les cinq personnes consultées sont d'avis que les objectifs du programme sont très près de ceux de leurs associations. De part et d'autre, on favorise le rapprochement entre les ressources culturelles et le personnel enseignant par la réalisation d'activités culturelles. Le programme est jugé utile aux associations, puisque les visées sont communes. Il permet aux ressources culturelles de se faire connaître dans les écoles, et le Répertoire valorise et fait connaître la culture au sein du réseau de l'éducation.

Dans l'ensemble, les personnes consultées ne peuvent pas dire précisément quelle est la participation de leurs membres au programme, puisque aucun outil n'est mis en place pour le mesurer. On ne sait pas précisément combien de membres y participent ni combien de temps ils consacrent au programme. Depuis 2005-2006, on pense qu'il y a une meilleure implication des milieux scolaires, et que leurs membres reçoivent de l'aide pour élaborer des projets.

On perçoit des pressions auprès des commissions scolaires pour développer davantage le programme, puisque les liens entre le milieu culturel et le milieu scolaire n'en sont qu'à leurs balbutiements. On suggère de nommer des agents culturels dans les écoles pour faciliter l'application du programme et sensibiliser les écoles et les commissions scolaires à l'intérêt d'avoir des ententes avec des municipalités pour organiser des événements culturels.

8.1.3 Les liens du programme avec le Programme de formation de l'école québécoise

Les représentants et représentantes des associations estiment que, dans ses orientations pédagogiques, le programme est un outil extraordinaire qui est très cohérent avec les finalités éducatives du Programme de formation de l'école québécoise. Ces personnes considèrent que les deux programmes se complètent.

Les personnes interrogées mentionnent que le programme *La culture à l'école* consolide la qualité du Programme de formation de l'école québécoise par la diversité des expériences éducatives qu'il fait réaliser aux élèves. Il favorise la qualité de la langue et de la culture, et contribue à enrichir l'enseignement de même qu'à développer chez les jeunes le goût d'activités culturelles variées. À long terme, on peut parler de rehaussement culturel et d'ouverture sur le monde.

Les projets élaborés par les membres des associations sont en relation avec le Programme de formation de l'école québécoise la plupart du temps. Les membres enseignants y sont d'ailleurs sensibilisés. Dans beaucoup de projets, il y a un réel travail de collaboration des ressources culturelles et du personnel enseignant, notamment en ce qui touche l'intégration de matières en arts, en français et en histoire. Cependant, pour certains représentants et représentantes des associations, les projets s'inscrivent encore trop timidement dans le Programme de formation de l'école québécoise.

L'éventail d'activités que permet le programme rejoint les compétences transversales et les disciplines dans les phases de préparation et de réinvestissement d'un projet.

8.1.4 Les liens entre l'organisation du programme et l'atteinte de ses objectifs

On a demandé aux représentantes et représentants des associations d'indiquer s'ils considèrent que l'organisation du programme (mode de gestion, conditions, critères, processus de sélection, comités mis en place, etc.) favorise l'atteinte de ses objectifs. De manière générale, ils jugent que oui, en émettant toutefois certaines réserves concernant les aspects suivants :

- La qualité pédagogique d'un projet est liée à la manière dont l'élaboration en a été faite et à la collaboration plus ou moins grande entre la ressource culturelle et le personnel enseignant, ce qui fait que le réinvestissement d'un projet varie beaucoup de l'un à l'autre.
- Les sorties sont moins nombreuses que les activités à l'école.
- La valorisation des professions rattachées au domaine des arts et de la culture est peu présente dans les projets. D'ailleurs, on suggère de préparer de la documentation sur les professions en spécifiant les ressources particulières de chaque région.

8.1.5 L'utilisation du Répertoire

Il semble que le Répertoire est très apprécié, mais l'on ne sait pas si les membres éprouvent des problèmes à l'utiliser. Néanmoins, selon les répondants, une version papier serait utile, et des copies devraient en être envoyées aux commissions scolaires. On constate que bon nombre de personnes impliquées à un titre ou à un autre dans le programme n'ont pas fait le virage « en ligne ».

Les ressources culturelles professionnelles inscrites au Répertoire peuvent profiter du programme. On regrette cependant que celles qui n'y sont pas inscrites ne puissent pas être invitées par les écoles, ce qui limite la présence de certains acteurs régionaux.

8.1.6 La satisfaction des représentants des associations éducatives et les suggestions d'amélioration

Nous constatons que le programme est bien perçu par les partenaires associatifs du côté de l'éducation. Il favorise la dimension culturelle de la formation dans la classe et l'école, en fournissant de multiples occasions aux élèves de vivre des expériences culturelles qui auront des incidences sur leurs apprentissages. Il permet à des élèves qui n'ont pas l'occasion de participer à des activités culturelles dans leur milieu d'en faire l'expérience.

Le maillage entre l'éducation et la culture permet de créer des partenariats et de faire connaître les multiples opportunités qui s'offrent. Souvent, un lien se crée entre une ressource culturelle et l'école. Le programme permet aussi d'introduire la dimension culturelle dans la classe dans d'autres domaines que ceux des arts et des langues.

Les suggestions d'amélioration qui ont été faites concernent divers éléments du processus de gestion, dont la transmission de l'information et la gestion du programme, la qualité pédagogique des projets et les modalités de financement.

- La promotion du programme devrait être accrue et il faudrait préciser qu'il s'adresse à tous les élèves, même à ceux de l'adaptation scolaire.
- Une structure administrative formelle et un réseau permanent de gestion du programme sont souhaités afin d'assurer une meilleure transmission de l'information et la continuité d'une année à l'autre. On suggère aussi de recréer une table de concertation régionale pour échanger sur la dimension culture-éducation.

- Il faudrait accorder plus d'importance à la qualité des projets et en tenir compte dans la sélection, notamment en demandant, dans le formulaire de présentation d'un projet, une description de ses retombées sur le plan pédagogique et du suivi des projets. On suggère aussi de diffuser de l'information sur les implications pédagogiques du programme.
- Deux éléments sont soulevés concernant le financement : la faiblesse des ressources dont disposent les petites écoles lorsque l'attribution de l'enveloppe budgétaire est faite au prorata du nombre d'élèves et les moyens qu'il faudrait prendre pour faciliter les sorties.

8.2 LES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Des représentants de cinq associations culturelles ont été rencontrés en entrevues individuelles, soit :

- l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ);
- le Conseil québécois de la musique (CQM);
- la Maison Théâtre;
- la Société des musées québécois (SMQ);
- les Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ).

Il existe une réelle différence entre les opinions des représentants des deux premières associations et celles des représentants des trois autres. Il apparaît en fait que l'UNEQ et le CQM⁴⁴ regroupent surtout des ressources qui se déplacent à l'école, alors que les trois autres – la Maison Théâtre, la SMQ et les TUEJ – représentent plutôt des lieux culturels où, à l'inverse, ce sont les jeunes qui s'y rendent lors de sorties. Leur angle d'analyse s'avère donc différent.

Les deux associations regroupant des écrivains et des artistes qui se déplacent à l'école pour présenter leurs ateliers se disent très satisfaites du programme. Quant aux trois autres, représentant des lieux culturels, elles se disent très insatisfaites du nouveau programme, considérant justement qu'il favorise les artistes individuels et les écrivains, au détriment de la fréquentation des lieux culturels.

8.2.1 La connaissance du programme

Les cinq représentantes et représentants rencontrés ont une bonne connaissance du programme, quatre d'entre eux ayant déjà élaboré des projets⁴⁵. La plupart de ces personnes considèrent que leurs membres sont bien informés en général. Ils rapportent que l'information leur est transmise dans leurs publications, leurs communications par Internet ou lors de leurs rencontres régulières. Un représentant mentionne toutefois que ses membres ne le connaissent pas bien, considérant d'ailleurs que le programme n'est pas vraiment intéressant pour eux...

Trois personnes pensent que les écoles ne connaissent pas suffisamment le programme. Deux d'entre elles suggèrent d'améliorer le site Web du programme, de sorte qu'il soit plus facile à consulter.

⁴⁴ Le Conseil québécois de la musique regroupe aussi des artistes qui se produisent dans des lieux culturels, mais la majorité de ses membres qui participent au programme le font dans des ateliers à l'école.

⁴⁵ Seule la représentante de l'UNEQ n'a pas participé à l'élaboration proprement dite de projets.

8.2.2 La parenté des objectifs du programme avec ceux des associations

Sur le plan des objectifs visés, les représentants considèrent que les objectifs du programme rejoignent ceux de leur association. Cependant, les représentants des lieux culturels sont d'avis que, dans les faits, le programme ne favorise pas l'objectif « Développer chez les élèves le goût et l'habitude de fréquenter des lieux culturels professionnels ». Cet objectif est celui qui les concerne particulièrement et qui, justement, est au cœur de leurs critiques.

8.2.3 Les liens entre l'organisation du programme et l'atteinte de ses objectifs

Les personnes rencontrées considèrent que l'organisation du programme favorise globalement l'atteinte des objectifs. Deux d'entre elles sont d'avis toutefois que le programme sert davantage les enseignants pour qui la culture est déjà importante et, en ce sens, elles jugent qu'il est peu incitatif. L'une d'elles mentionne : « C'est fait pour des écoles qui ont déjà la dent creuse en matière culturelle. »

Au dire des trois représentants des lieux culturels, l'ancienne mesure de remboursement des frais de transport était fort simple et constituait réellement un incitatif à la sortie, ce que n'est pas, selon eux, le nouveau programme *La culture à l'école*. Rappelons toutefois ici que, sans être récurrente, la mesure de soutien aux sorties culturelles a justement été réintroduite en 2005-2006 et en 2006-2007.

Alors qu'ils considèrent que la fréquentation des lieux culturels professionnels contribue à l'éducation artistique et culturelle des élèves, ces trois représentants ont le sentiment que « leur » ministère (le MCCCCF) a délaissé cet objectif en « donnant » l'argent, qui autrefois était consacré à la culture, au milieu de l'éducation. En tant que représentantes de lieux culturels professionnels, deux de ces personnes ont d'ailleurs affirmé ne pas se sentir partenaires dans ce nouveau programme.

Les trois représentants des lieux culturels déplorent le manque d'informations sur la nature des projets d'activités réalisées dans le programme. Pour deux d'entre eux, d'ailleurs, il est difficile de se prononcer sur les objectifs sans en connaître les résultats concrets. Ils aimeraient avoir plus de détails sur ces projets : savoir combien d'élèves assistent à tel ou tel type de spectacle, combien il y a de représentations, combien visitent un musée, etc. Ils aimeraient connaître la part de la subvention versée aux artistes, aux écrivains et aux organismes. Ils aimeraient aussi savoir quels types de projets sont présentés par rapport à ceux qui sont acceptés. En fait, la reddition de comptes, telle qu'elle existe actuellement, ne leur donne pas suffisamment d'informations, à leurs yeux, sur la nature des projets.

Par ailleurs, deux représentants rapportent que depuis trois ans, soit depuis la mise en place du programme, la fréquentation des lieux culturels a diminué chez les jeunes, ce qu'ils attribuent au nouveau programme, sans toutefois pouvoir en faire la démonstration. Aussi, ils considèrent que davantage de précisions sur les activités réalisées à l'intérieur du programme leur serait utile pour mieux comprendre ce phénomène.

8.2.4 L'utilisation du Répertoire

La principale critique des personnes interrogées à l'égard du Répertoire concerne le fait que les organismes y sont traités différemment des artistes et des écrivains. On considère aussi qu'il y a confusion entre les spectacles, les ateliers qu'il est possible (ou non) de présenter à l'école. On rapporte également que le Répertoire fait la promotion des activités que peuvent offrir les artistes et les écrivains, mais qu'il ne permet pas de mettre en évidence l'offre de services des organismes.

Par exemple, lorsqu'un enseignant utilise le moteur de recherche pour dénicher un atelier sur le Moyen Âge ou sur la peinture impressionniste, ne lui apparaîtront alors que les artistes présentant un tel atelier. Même si le musée d'à côté a un service éducatif qui présente justement ce genre d'atelier, il ne peut être retracé lors d'une recherche.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, des travaux d'amélioration du Répertoire sont actuellement en cours, lesquels devraient permettre une restructuration beaucoup plus intéressante de la section dédiée aux organismes culturels.

8.2.5 La réalisation des projets

Les deux associations regroupant des artistes et des écrivains qui, généralement, participent à des projets qui se déroulent à l'école (l'UNEQ et le CQM), considèrent que c'est un très bon programme pour leurs membres. Le seul problème soulevé quant à la présentation des projets a trait à l'échéancier qui fait en sorte que tous les projets se concentrent dans la deuxième moitié de l'année seulement.

Les autres associations (dont les membres gèrent surtout des lieux culturels) critiquent un élément de la structure même du programme, soit le mode de présentation et de gestion des projets. Leurs représentants rapportent que plusieurs organismes ont monté des projets au cours de la première année, mais qu'ils ont cessé de le faire ensuite. Bien qu'il soit prévu au programme que les organismes puissent proposer des projets, ils considèrent que le fait de ne pouvoir en être les maîtres d'œuvre par la suite entraîne une perte de temps pour tout le monde et des complications administratives inutiles. Ils estiment que la gestion du projet devrait revenir à celui qui le présente.

Par ailleurs, un organisme élabore sa programmation longtemps à l'avance, l'année précédente la plupart du temps, alors que les réponses aux projets sont connues à l'automne (et même tard à l'automne dans certains cas). Un organisme n'a pas la même flexibilité qu'un artiste ou un écrivain qui se déplace seul pour un atelier. Par exemple, il n'est pas possible de prendre des réservations pour un spectacle « au cas où le projet serait accepté »... N'ayant d'autre pouvoir que celui de solliciter les enseignants, il semble très difficile pour les organismes de planifier leur année.

Les représentants de ces associations entendent des enseignants dire qu'ils n'ont pas le temps de monter et de gérer des projets, et particulièrement d'organiser une sortie, alors qu'eux ne demandent qu'à prendre en charge de tels projets. Ils considèrent que la fréquentation des lieux culturels est une composante importante de « Former des citoyens actifs sur le plan culturel » et revendiquent cette responsabilité. Cela leur revient car, disent-ils, les enseignants ne savent pas tout ce qu'un musée ou une compagnie de théâtre peut offrir à leurs élèves, « alors comment peuvent-ils nous demander de faire ce qu'ils ne savent pas ? », disent-ils.

Le fait de ne pouvoir présenter et gérer de projets constitue donc un irritant majeur pour ces associations représentant des lieux culturels inscrits au Répertoire. Le problème de l'échéancier qui fait en sorte que la première moitié de l'année ne peut être utilisée pour des projets est aussi mentionné par ces associations.

8.2.6 La satisfaction des représentants des associations culturelles et les suggestions d'amélioration

Deux des cinq associations culturelles sont satisfaites du programme, alors que, clairement, les trois autres ne le sont pas. Les représentants des associations regroupant surtout des membres qui vont dans les écoles pour offrir leur atelier (UNEQ et CQM) sont satisfaits du programme, tandis que ceux des associations qui regroupent des lieux culturels (Maison Théâtre, SMQ et TUEJ) ne le sont pas. Leur principale revendication : avoir la possibilité de présenter et de gérer eux-mêmes des projets.

Enfin, d'autres suggestions ressortent des propos de ces représentants :

- Le site Web devrait être amélioré. Plus particulièrement, la section des organismes du Répertoire devrait être plus facile à utiliser (notamment par l'ajout d'un moteur de recherche) et mettre davantage en évidence leur offre de services.
- Les rapports de reddition de comptes devraient fournir davantage d'informations sur la nature des projets et l'implication des ressources professionnelles participantes.

CONCLUSION

L'évaluation du programme *La culture à l'école* a permis de présenter une vue d'ensemble de son application au cours des deux premières années de son existence. Malgré certaines limites, qui découlent de l'imperfection de données de l'année 2004-2005 et de la conjoncture peu favorable au cours de l'année 2005-2006, nous considérons que nous avons un bon aperçu de la situation. Les consultations conduites auprès des différents partenaires de la mise en œuvre du programme ont permis de compléter le tableau quantitatif et de dégager les aspects les plus importants de son application.

La présente évaluation, qui se voulait d'ailleurs formative, a été faite dans une optique d'amélioration du programme. Comme nous l'avons souhaité au départ, les résultats de l'évaluation et les grands constats qui s'en dégagent donnent de bonnes indications en ce sens.

Le bilan des premières années d'existence de ce programme, particulièrement sa pénétration dans le réseau scolaire, s'avère positif. Les partenaires concernés sont en accord avec les objectifs du programme, qui à leur avis constituent sa principale force, et ils estiment que sa structure est cohérente, même si certaines améliorations sur le plan de sa mise en œuvre sont suggérées. Il apparaît intéressant de rappeler ici les éléments majeurs qui peuvent être dégagés au terme de l'évaluation et qui font référence aux questions d'évaluation.

Les résultats de l'application du programme

Dans le secteur public, le taux de participation (le rapport entre le nombre de participations des élèves et l'effectif scolaire total) de l'année 2004-2005 a été de 41 %, et celui de 2005-2006, de 29 %. La baisse importante des participations des élèves entre les deux années est due au boycott des activités culturelles par le personnel enseignant. Ce boycott n'a pas eu les mêmes effets dans toutes les régions, puisque certaines ont connu une hausse des participations.

Il importe de signaler que dans les régions éloignées, là où la population scolaire est dispersée et les ressources culturelles plus difficilement accessibles, le programme a touché la très grande majorité des élèves, les taux de participation ayant été de plus de 80 %.

Le secteur de l'enseignement privé a eu accès au programme pour la première fois en 2005-2006. Il a alors enregistré 10 291 participations des élèves et un taux de participation de 8 %.

Les projets sont très majoritairement destinés aux jeunes de l'éducation préscolaire et du primaire. En effet, au cours de l'année 2005-2006, le taux de participation y a été de 36 %, et celui du secondaire, de 19 %. Les élèves du secondaire ont donc beaucoup moins bénéficié du programme que les autres. Cette lacune est attribuée à la complexité de l'organisation scolaire du secondaire, qui rend difficile la réalisation d'activités non prévues, ni à l'horaire des élèves ni à celui du personnel enseignant.

Le programme donne lieu à des activités qui se déroulent dans l'école ou à des sorties dans des lieux culturels (musée, théâtre, salle de spectacle, bibliothèque). La très grande majorité des participations des élèves (69 %) concernent des activités à l'école, et seulement 31 % sont des sorties. L'un des objectifs du programme étant de développer chez les élèves le goût et l'habitude de fréquenter les lieux culturels professionnels, nous pouvons considérer que cet objectif est peu atteint.

Les ressources culturelles professionnelles se sont inscrites en grand nombre au *Répertoire de ressources culture-éducation*. Celui-ci comporte 1573 ressources : les artistes en constituent 23 %, les écrivains 14 %, les

organismes culturels régionaux 51 %, et les organismes culturels nationaux 2 %. La grande variété des ressources culturelles et des disciplines qui y sont présentées constitue une force du programme. C'est également un outil de promotion intéressant qui permet aux ressources culturelles de se faire connaître et de s'impliquer auprès des jeunes.

La gestion du programme, de la constitution et de la mise à jour du *Répertoire de ressources culture-éducation*

La cogestion du programme aux niveaux central et régional constitue l'une de ses forces. Dans les régions, elle a permis des maillages culture-éducation intéressants. Nous constatons que les processus varient d'une région à l'autre. Si les agents régionaux assument tous la transmission des informations, la sélection des projets et l'attribution de la subvention gouvernementale aux écoles, ces opérations sont conduites de manière différente selon les régions. La gestion régionale est souple et elle permet des ajustements propres à chacune. Les variations dans les processus de gestion font partie de la culture régionale et des modes de relations avec les commissions scolaires qui se sont développés au fil des ans.

Les personnes interviewées ont souligné des problèmes concernant la connaissance du programme et de ses modalités d'application dans les milieux scolaire et culturel, son accessibilité sur le site Internet du MELS et la complexité des documents et formulaires du programme. Depuis la réalisation des consultations, des travaux ont été entrepris en ce sens, et des correctifs ont déjà été apportés pour résoudre plusieurs des problèmes soulevés.

Le processus d'inscription au Répertoire des artistes et des écrivains est jugé satisfaisant. Des suggestions pour améliorer la clarté de certains concepts, relatifs au professionnalisme notamment, ont aussi déjà été mises en application pour le prochain processus de sélection des candidatures.

Les applications pédagogiques des projets d'activités culturelles

Les projets sont généralement rattachés à l'une ou l'autre des disciplines du Programme de formation de l'école québécoise, ce qui fait que les liens entre celui-ci et les projets sont faciles à faire et qu'ils favorisent la prise en compte de la dimension culturelle de la formation.

Les applications pédagogiques des deux premières phases d'un projet – la préparation et la réalisation – semblent aller de soi pour les représentants du milieu scolaire et les associations éducatives. La qualité pédagogique de la phase de réinvestissement varie selon ce que le personnel enseignant en fait et le rattachement plus ou moins étroit du thème du projet à une discipline. Certains interlocuteurs ont souhaité une meilleure qualité pédagogique des projets, et les opinions émises à cet égard indiquent qu'il y a place à des améliorations.

BIBLIOGRAPHIE

- QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS et MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Bilan 2005-2006 : programme La culture à l'école*, mars 2007.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE. *La Culture et l'Éducation : deux partenaires indissociables*, [En ligne], [<http://www.mcccf.gouv.qc.ca>].
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS et MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Programme La culture à l'école 2006-2007 : description du programme et modalités relatives à la présentation de projets d'activités*, 2006.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Rapport annuel de gestion 2005-2006*, novembre 2006.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS et MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Rapport d'étape : première année d'implantation du programme (2004-2005) La culture à l'école*, 24 mai 2006.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Répertoire de ressources culture-éducation, programme La culture à l'école : inscription des artistes, date limite : le 16 janvier 2006*.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE. *Répertoire de ressources culture-éducation*, [En ligne], [<http://www.mcccf.gouv.qc.ca/rencontres/index.htm>].
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Le portrait statistique de l'éducation par région*, juin 2007.
- UNION DES ÉCRIVAINES ET DES ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS. *Compte rendu de la réunion du comité de sélection du programme La culture à l'école : les écrivains à l'école, inscription 2006-2009*, 2 mai 2006.

ANNEXE : La présentation des associations éducatives et culturelles consultées

Association québécoise des comités culturels scolaires (AQCCS)

L'AQCCS favorise la collaboration entre les milieux culturel et scolaire. Elle regroupe les comités culturels des écoles et des commissions scolaires.

Association québécoise des éducatrices et éducateurs spécialisés en arts plastiques (AQESAP)

L'AQESAP se veut le « carrefour de l'enseignement des arts plastiques au Québec ».

Association québécoise des professeurs de français (AQPF)

L'AQPF est un regroupement volontaire de professeurs de français et de toute personne intéressée à l'enseignement du français ou à la promotion de la langue française et de la culture québécoise.

Association théâtre éducation du Québec (ATEQ)

L'ATEQ a pour vocation de promouvoir l'enseignement de l'art dramatique dans les écoles québécoises.

Conseil québécois de la musique (CQM)

Le Conseil québécois de la musique regroupe 220 membres : 137 sont des organismes (28 d'entre eux se produisent pour les jeunes publics) et les autres sont des membres individuels.

Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec (FAMEQ)

La FAMEQ se porte à la défense des intérêts de tous les musiciens éducateurs et les représente auprès des instances gouvernementales. Elle fait la promotion de l'éducation musicale comme outil pédagogique et de développement de l'enfant dans le système scolaire québécois.

Maison Théâtre

La Maison Théâtre est un diffuseur en théâtre jeune public regroupant 24 compagnies membres qui produisent des spectacles pour l'enfance et la jeunesse. La Maison Théâtre possède une salle de spectacle conçue pour accueillir ce public et pour que les artistes puissent jouer dans des conditions professionnelles.

Société des musées québécois (SMQ)

La Société des musées québécois regroupe environ 300 musées, centres d'exposition et lieux d'interprétation qui sont des membres institutionnels, et plus de 650 membres individuels qui sont les professionnels de ces institutions.

Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ)

Les TUEJ regroupent des producteurs professionnels pour les jeunes publics. L'organisation a le mandat de défendre les intérêts des producteurs devant des associations d'artistes professionnels. Environ une soixantaine de compagnies de théâtre sont membres des TUEJ.

Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)

L'UNEQ regroupe plus de 1200 écrivains : des poètes, des romanciers, des auteurs dramatiques, des essayistes, des auteurs pour jeunes publics et des auteurs d'ouvrages scientifiques et pratiques. Elle travaille à la promotion et à la diffusion de la littérature québécoise, au Québec, au Canada et à l'étranger, de même qu'à la défense des droits socio-économiques des écrivains.

Québec 

- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport